

Sénat de Belgique

Session ordinaire 1999-2000



2-1 COM

Commission des Relations extérieures et de la Défense

Réunions publiques
Jeudi 10 février 2000

Réunion du matin

Annales

Handelingen

**Commissie voor de
Buitenlandse Betrekkingen
en voor de Landsverdediging**

Openbare vergaderingen
Donderdag 10 februari 2000

Ochtendvergadering

2-1 COM

Belgische Senaat
Gewone Zitting 1999-2000

Les **Annales** contiennent le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité du service des Comptes rendus. Pour les interventions longues, la traduction est un résumé.

Le **Compte rendu analytique** est un résumé des débats publié sous la responsabilité du service des Comptes rendus. Les parties traduites apparaissent en italique.

L'**Annexe aux Annales et au Compte rendu analytique** publie les résultats nominatifs des votes, les communications ainsi que l'ordre du jour des prochaines séances.

La pagination mentionne le numéro de la législature depuis la réforme du Sénat en 1995, le numéro de la séance et enfin la pagination proprement dite.

Pour toute commande des Annales, du Compte rendu analytique et des Questions et Réponses du Sénat et de la Chambre des représentants: Service des Publications de la Chambre des représentants, Place de la Nation 2 à 1008 Bruxelles, tél. 02/549.81.95 ou 549.81.58.

Toutes ces publications sont disponibles gratuitement sur les sites Internet du Sénat et de la Chambre:
www.senate.be www.lachambre.be

Abréviations - Afkortingen

AGALEV	Anders Gaan Leven
CVP	Christelijke Volkspartij
ECOLO	Écologistes
PRL-FDF-MCC	Parti Réformateur Libéral – Front Démocratique des Francophones - Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	Parti Socialiste
PSC	Parti Social Chrétien
SP	Socialistische Partij
VL. BLOK	Vlaams Blok
VLD	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU-ID	Volksunie-ID21

De **Handelingen** bevatten de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de dienst Verslaggeving. Van lange uiteenzettingen is de vertaling een samenvatting.

Het **Beknopt Verslag** is een samenvatting van de debatten en verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de dienst Verslaggeving. De vertaalde gedeeltes zijn gecursiveerd.

De **Bijlage bij de Handelingen en het Beknopt Verslag** bevat de naamlijsten van de stemmingen, de mededelingen en de agenda van de volgende vergaderingen.

De nummering bestaat uit het volgnummer van de legislatuur sinds de hervorming van de Senaat in 1995, het volgnummer van de vergadering en de paginering.

Voor bestellingen van Handelingen, Beknopt Verslag en Vragen en Antwoorden van Kamer en Senaat: Dienst Publicaties Kamer van volksvertegenwoordigers, Natieplein 2 te 1008 Brussel, tel. 02/549.81.95 of 549.81.58.

Al deze publicaties zijn gratis beschikbaar op de websites van Senaat en Kamer:
www.senate.be www.dekamer.be

Sommaire**Inhoudsopgave**

Sommaire.....	1	Inhoudsopgave	3
Demande d'explications de M. Philippe Mahoux au ministre de la Défense sur «L'absence de communication du rapport du colonel Jacqmin à la commission d'enquête sur le Rwanda» (n° 2-67).....	4	Vraag om uitleg van de heer Philippe Mahoux aan de minister van Landsverdediging over «het rapport van kolonel Jacqmin dat niet is meegedeeld aan de onderzoekscommissie over Rwanda» (nr. 2-67)	4
Demande d'explications de M. Alain Destexhe au ministre de la Défense sur «le rapport du colonel Jacqmin» (n° 2-68)	4	Vraag om uitleg van de heer Alain Destexhe aan de minister van Landsverdediging over «het rapport van kolonel Jacqmin» (nr. 2-68)	4
Demande d'explications de Mme Erika Thijs au ministre de la Défense sur «le rapport Jacqmin» (n° 2-71).....	4	Vraag om uitleg van mevrouw Erika Thijs aan de minister van Landsverdediging over «het rapport Jacqmin» (nr. 2-71)	4
Demande d'explications de Mme Magdeleine Willame-Boonen au ministre de la Défense sur «le rapport Jacqmin» (n° 2-73).....	4	Vraag om uitleg van mevrouw Magdeleine Willame-Boonen aan de minister van Landsverdediging over «het rapport Jacqmin» (nr. 2-73).....	4

Présidence de MM. Marcel Colla, président de la commission, et Armand De Decker, président du Sénat.

(La réunion publique est ouverte à 10 h 05.)

Demande d'explications de M. Philippe Mahoux au ministre de la Défense sur «L'absence de communication du rapport du colonel Jacqmin à la commission d'enquête sur le Rwanda» (n° 2-67)

Demande d'explications de M. Alain Destexhe au ministre de la Défense sur «le rapport du colonel Jacqmin» (n° 2-68)

Demande d'explications de Mme Erika Thijs au ministre de la Défense sur «le rapport Jacqmin» (n° 2-71)

Demande d'explications de Mme Magdeleine Willame-Boonen au ministre de la Défense sur «le rapport Jacqmin» (n° 2-73)

M. Marcel Colla, coprésident. – Sur la proposition du président du Sénat, une série de demandes d'explications, qui ont normalement leur place en séance plénière, ont été ajoutées à l'ordre du jour de la présente séance publique de commission.

Je trouve dès lors normal que le président du Sénat préside cette commission conjointement avec moi.

Je propose d'entendre tout d'abord les quatre demandes d'explications et de donner ensuite aux autres membres de la commission l'occasion de poser des questions supplémentaires. Après la réponse du ministre, nous pourrions alors procéder à un échange de vues, entre autres sur la question de savoir si tous les commissaires peuvent recevoir le rapport Jacqmin – ce qui me semble évident –, si le rapport a eu une influence sur les travaux, les témoignages et la prise de décisions de la commission Rwanda, quelles conclusions nous devons tirer et si les intéressés doivent être entendus.

(Assentiment)

M. Philippe Mahoux (PS). – Je tiens à remercier le président du Sénat, le président de la commission des Affaires étrangères ainsi que le ministre d'avoir répondu très rapidement à la demande qu'Alain Destexhe et moi-même avons formulée en vue de pouvoir traiter d'urgence de ce problème au Sénat. La formule retenue offre la possibilité de développer des demandes d'explications au cours d'une séance de commission publique, ce qui permettra au ministre d'exposer les démarches qu'il a entreprises depuis que l'opinion publique a eu connaissance du rapport qualifié de « rapport Jacqmin ». Je n'ai pas l'habitude d'être trop long

Voorzitters: de heren Marcel Colla, voorzitter van de commissie, en de heer Armand De Decker, voorzitter van de Senaat.

(De openbare vergadering wordt geopend om 10.05 uur.)

Vraag om uitleg van de heer Philippe Mahoux aan de minister van Landsverdediging over «het rapport van kolonel Jacqmin dat niet is meegedeeld aan de onderzoekscommissie over Rwanda» (nr. 2-67)

Vraag om uitleg van de heer Alain Destexhe aan de minister van Landsverdediging over «het rapport van kolonel Jacqmin» (nr. 2-68)

Vraag om uitleg van mevrouw Erika Thijs aan de minister van Landsverdediging over «het rapport Jacqmin» (nr. 2-71)

Vraag om uitleg van mevrouw Magdeleine Willame-Boonen aan de minister van Landsverdediging over «het rapport Jacqmin» (nr. 2-73)

De heer Marcel Colla, covoorzitter. – Op voorstel van de voorzitter van de Senaat werden aan de agenda van deze openbare commissievergadering een aantal vragen om uitleg toegevoegd die normaal in de plenaire vergadering worden gesteld.

Ik vind het dan ook normaal dat de voorzitter van de Senaat samen met mij deze vergadering voorzit.

Ik stel voor om eerst de vier vragen om uitleg te horen en dan de andere commissieleden de gelegenheid te geven bijkomende vragen te stellen. Na het antwoord van de minister kunnen we dan van gedachten wisselen, onder meer over de vraag of alle commissieleden het rapport-Jacqmin kunnen ontvangen – hetgeen mij evident lijkt –, of het rapport een invloed heeft gehad op de werkzaamheden, de getuigenverklaringen en de besluitvorming van de Rwandacommissie, welke besluiten we moeten trekken en of betrokkenen moeten worden gehoord. *(Instemming)*

De heer Philippe Mahoux (PS). – *De commissie ad hoc werd opgericht op 12 augustus 1996 en de bijzondere commissie-Rwanda op 17 januari 1997, terwijl het rapport-Jacqmin reeds op 1 oktober 1996 aan de commandant van de landmacht was overgezonden, dus voor de oprichting van de werkgroep ad hoc die de overdracht van vertrouwelijke nota's mogelijk moest maken.*

De commissie voor de Buitenlandse Aangelegenhedencommissie voor de Buitenlandse Betrekkingen en de Landsverdediging is bijeengekomen op 9

dans le cadre d'une demande d'explications mais je crois utile de rappeler certaines dates et certains faits.

Le 12 août 1996, création de la commission ad hoc Rwanda avec remise du rapport le 7 janvier 1997. Le 17 janvier 1997, création de la commission spéciale Rwanda. Le 24 avril 1997, création de la commission d'enquête, qui remet son rapport le 6 décembre 1997. La note Jacqmin, quant à elle, est adressée au chef d'état-major de la force terrestre le 1er octobre 1996, soit avant que la commission ad hoc, qui devait théoriquement avoir accès à l'ensemble des documents selon la convention passée entre le gouvernement de l'époque et le parlement, ait remis son rapport. Ce groupe ad hoc avait précisément été créé pour permettre la transmission de notes qualifiées de confidentielles.

Toute une série de notes confidentielles ont effectivement été transmises non seulement au groupe ad hoc mais également, plus tard, à la commission spéciale Rwanda et ensuite à la commission d'enquête Rwanda, laquelle avait des pouvoirs de commission d'enquête. Sur le plan chronologique, les choses me semblent tout à fait claires.

La commission des Affaires étrangères s'est réunie dans cette même salle le 9 décembre 1998, soit un an après la remise du rapport, le 15 décembre 1998 et le 7 janvier 1999.

Le 9 décembre 1998 elle a traité du suivi de la commission Rwanda, et ce en présence de M. Poncelet, ministre de la Défense de l'époque ; le 15 décembre 1998 elle s'est réunie en présence du ministre Poncelet et du chef d'état-major général, le vice-amiral Herteleer. Dois-je rappeler que durant toutes les commissions que j'ai citées, le chef d'état-major général était le vice-amiral Herteleer, lequel occupe toujours ce poste à l'heure actuelle ?

Pendant toute cette période de travail continu, des courriers sont échangés entre la commission et le ministre de la Défense. Celui-ci est entendu, de même que différents officiers, mais on ne trouve aucune trace d'un débriefing éventuel au sein des forces armées concernant les événements du Rwanda.

Le rapport est publié et je constate avec satisfaction que les conclusions concernant l'impréparation y figurent malgré la «dissimulation» de la part des forces armées, en tout cas si cette dissimulation émane de ces dernières. Par contre, ce rapport contient une erreur puisqu'il mentionne l'absence de débriefing. Peut-être faudrait-il, monsieur le Président du Sénat, prévoir un addendum ou inscrire dans les archives du Sénat que la commission Rwanda reconnaît que, indépendamment de la volonté de ses membres, son rapport contient une erreur liée à ce qui peut être appelé «mensonge par omission» ou «dissimulation» dans le chef de ceux qui s'étaient engagés à fournir les documents en question ? Je propose donc que les choses soient rectifiées en ce sens.

Ceux qui avaient l'obligation de fournir les informations ont préféré être accusés de ne pas avoir fait de débriefing, plutôt que de fournir le contenu du débriefing. Vous conviendrez avec moi que reconnaître une faute que l'on n'a pas commise pour avoir la possibilité de ne pas reconnaître une faute que l'on a commise constitue une technique de transparence un peu particulière.

Selon les informations recueillies depuis la publication du

en op 15 december 1998 en op 7 januari 1999. Op de vergadering van 9 december 1998 was minister Poncelet aanwezig en op 15 december 1998 was, naast minister Poncelet, ook het hoofd van de generale staf, vice-admiraal Herteleer, aanwezig. Tijdens heel deze periode is er geen spoor te bekennen van een "debriefing" binnen de strijdkrachten met betrekking tot de Rwandacommissie. De gebrekkige voorbereiding van de para's komt aan bod in het verslag, maar wordt door de strijdkrachten ontkend.

Het lijkt dus nuttig om in de Handelingen van de Senaat te vermelden dat de Rwandacommissie deze vergissing, die voortvloeit uit de verhulling door de Krijgsmacht, erkent en dat een rechtzetting wordt voorgesteld.

Niet alleen bij de landmacht was het document bekend. Eind 1996 en in 1997, tijdens de Rwandacommissie, werd er vaak over gesproken in de C Ops, waarvan de chef, generaal Roman, vóór kolonel Jacqmin de leiding had over de brigade paracommando's. Is het denkbaar dat generaal Roman niet ingelicht werd over het bestaan van het document-Jacqmin?

Tijdens de werkzaamheden van de commissie heb ik voor het eerst horen spreken van een "Club Med"-missie in Rwanda, wat prompt door een aantal militairen werd tegengesproken.

Deze uitdrukking uit de nota-Jacqmin wordt echter in geen enkel ander document gebruikt, althans niet in de documenten die men ons heeft bezorgd. Het zou interessant zijn te weten wie die uitdrukking als eersten hebben gebruikt.

Ik ben ervan overtuigd dat een zo belangrijk document op het politieke niveau besproken geweest is. Een lid van de generale staf heeft de minister van Landsverdediging daarover wellicht ingelicht. Ik herinner er u aan dat kolonel Jacqmin toentertijd kabinetschef was van minister Poncelet. Er werd de Senaat aangewreven dat hij enkel mensen van het terrein had gecontacteerd, maar het was onmogelijk om iemand anders te spreken. Kolonel Dewez heeft als enige toegegeven dat bij de aanpak van de Rwandacrisis op sommige punten voorbehoud kon worden gemaakt.

Hoewel de verantwoordelijken, waarvan sommigen al gepensioneerd zijn, moeilijk bestraft kunnen worden, moet de generale staf toch erkennen dat een en ander verkeerd liep.

De chef van de generale staf legde ons een rapport voor waaruit bleek dat het leger zich niets had te verwijten. Tijdens de mondelinge uiteenzetting vernamen we nochtans meer. De huidige chef van de generale staf kan de vergissingen van zijn voorganger, om deontologische redenen, misschien niet op zich nemen.

Mijnheer de minister, is het mogelijk, dat een dergelijk belangrijk document niet aan de chef van de generale staf en aan de minister werd medegedeeld?

Is het normaal dat een dergelijk document verborgen wordt gehouden voor een onderzoekscommissie van de Senaat? Is het normaal dat we dat document weigeren onder het voorwendsel dat alle documenten van na juli 1994 geen belang hebben? Welk gevolg zal men geven aan wat er nu gebeurt?

rapport Jacqmin, il apparaît que ce document n'est pas demeuré au niveau de la force terrestre. Il a dépassé celle-ci puisqu'après sa publication, fin 1996 et probablement en 1997, alors que la commission d'enquête Rwanda était amenée à interroger toute une série de personnes, sous la garantie du serment en raison des pouvoirs qu'elle détenait, on parlait abondamment du rapport Jacqmin au C Ops, lequel était à l'époque dirigé par le général Roman. Ce dernier, qui a été interrogé au cours de la commission d'enquête, a commandé la brigade paracommando avant que le colonel Jacqmin, devenu général, en ait la responsabilité. Peut-on imaginer un seul instant que le général Roman n'était pas au courant du rapport Jacqmin, alors que ce document émanait de son successeur, concernait une brigade dont il avait eu la responsabilité et mettait gravement en cause le fonctionnement de ladite brigade? Je vous laisse le soin de répondre à cette question.

Par ailleurs, j'ai entendu pour la première fois parler d'une mission Club-Med au cours des travaux de la commission d'enquête ou, peut-être, des travaux de la commission spéciale. Toutefois, si certains témoins interrogés n'avaient pas cru bon de dire qu'il ne s'agissait pas d'une mission Club-Med, comme d'aucuns l'avaient affirmé, nous n'aurions jamais eu connaissance de cette comparaison avec un Club Méditerranée.

Si certains ne l'avaient pas évoqué, jamais nous n'aurions su que la comparaison avec le Club Méditerranée avait été faite. On a enregistré à l'époque que certains militaires et certains politiques affirmaient : « Non, il ne s'agit pas d'une opération Club Med ». Quand on lit par la suite la note Jacqmin, on constate qu'il y est fait allusion au Club Med. Pour ma part, je n'ai trouvé la référence à une mission Club Med dans aucun autre document ! Et vous savez que nous en avons consulté beaucoup et très attentivement, le plus soigneusement possible ! Évidemment, nous n'avons consulté que les documents qu'on nous a fournis, à l'exclusion de ceux dont nous ignorions l'existence ! Pour ma part, je trouve cet élément troublant et je pense qu'il serait intéressant de voir qui sont les premiers à avoir parlé devant nos commissions successives de mission Club Med en défendant l'idée qu'il ne s'agissait pas « d'une mission Club Med » faisant ainsi référence explicitement au rapport Jacqmin.

Je vais vous poser une question tout en vous faisant part de mes sentiments personnels. Comment imaginer qu'on n'ait pas discuté, au niveau politique, d'un document de cette nature dont l'importance sur les plans politique et militaire n'échappe à personne ? Je vous l'ai dit, ce rapport n'est pas resté à la Force terrestre puisqu'on en discutait au sein du C Ops qui est du niveau de l'état-major général. Ma conviction personnelle est qu'on a dû en débattre sur le plan politique. Bien sûr, il ne s'agit que d'un sentiment personnel, comment en avoir la preuve à un moment ou un autre ? Il ne s'agit jamais que de présomptions et, s'il faut avoir la force de ses convictions, il faut aussi faire preuve de prudence. Je ne puis apporter la preuve que le chef de l'état-major général ou un membre de ce dernier a mis, de manière claire, le ministre de la Défense de l'époque au courant de l'existence de ce document. Mais je voudrais tout de même rappeler que le colonel Jacqmin – colonel à l'époque – était aussi le chef de Cabinet du ministre Poncelet. Et c'est le colonel Jacqmin qui

est l'auteur de la note.

Je trouve le fonctionnement général de l'état-major à tout le moins curieux. On a longuement disserté sur le rôle du Sénat, des politiques et des parlementaires. On a affirmé qu'ils ne s'étaient adressés qu'aux gens de terrain. En réalité, il nous était pratiquement impossible de toucher d'autres personnes que celles pour lesquelles nous disposions d'éléments concrets. Nous avons notamment une lettre du colonel Dewez qui, lui au moins, reconnaissait – et c'est son mérite – qu'il y avait eu, dans la gestion de la crise rwandaise, des éléments qui étaient sujets à caution. Depuis lors, je n'ai entendu aucune affirmation de cette nature de la part de l'état-major. On découvre ce document et on n'entend pas l'état-major dire que, peut-être, certaines choses n'auraient pas été parfaites... On aimerait entendre au moins cela ! On ne l'a pas entendu !

Or, pour appliquer les sanctions, il faut pouvoir identifier les personnes auxquelles elles s'adressent. Je conviens avec d'autres que les dysfonctionnements de l'état-major mis en évidence par la commission Rwanda sont le fait d'une série de personnes dont certaines sont déjà à la retraite et que les sanctions ne sont pas possibles. Mais, à tout le moins, qu'à l'échelon de l'état-major en général, on reconnaisse que les choses ne se sont pas déroulées comme il convenait !

Je formulerai une dernière remarque avant d'en arriver à ma question proprement dite, monsieur le ministre, mais je pense qu'il était utile de rappeler les antécédents du dossier et de vous faire part de mon sentiment à la fois d'indignation et de satisfaction : d'indignation, car de tels comportements ne sont pas admissibles en démocratie ; de satisfaction, car en dépit de dissimulations, ceux qui ont voté ce rapport à l'unanimité sont fiers de l'avoir fait en raison de la pertinence de son contenu et des suites que ce rapport a pu avoir.

J'évoquais les dates du 9 décembre 1998, du 15 décembre 1998 et du 7 janvier 1999, les réunions de la commission des Affaires étrangères avec le ministre Poncelet et le chef d'état-major général Herteleer : une enquête interne est demandée au chef d'état-major et ce dernier nous remet un rapport, après la commission d'enquête – je considère que c'est le chef d'état-major qui remet ce rapport et qui l'assume, je ne vous donnerai donc pas le nom de celui qui l'a rédigé. Ce rapport – je rappelle qu'à ce stade, il s'agit de suivi, sans plus aucun pouvoir spécifique pour le parlement – mentionne toute une série de faits ... pour en arriver à la conclusion que l'état-major n'a rien à se reprocher. Si mes souvenirs sont bons, une motion a été, à l'époque, votée au Sénat. On constate qu'entre le contenu du rapport et l'exposé verbal du chef d'état-major, certains éléments ne concordent pas. En d'autres termes, certaines choses peuvent être dites mais pas écrites. Les erreurs du chef d'état-major précédent ne peuvent pas être reconnues par son successeur. Sans doute est-ce une question de déontologie.

Monsieur le ministre, je voudrais simplement avoir votre opinion. Est-il normal qu'un document d'une telle importance sur les plans militaire et politique n'ait pas été communiqué au chef d'état-major général ? Je vous le répète, ma conviction est qu'il l'a été, car on en discutait au C Ops. Est-il pensable qu'il n'ait pas été communiqué au ministre de la Défense de l'époque ?

Vous paraît-il possible ou normal et admissible qu'en jouant peut-être sur les mots plutôt que sur leur sens, un tel document ait été dissimulé à un moment ou à un autre à une commission sénatoriale où des questions précises sont posées, a fortiori si cette commission sénatoriale est une commission d'enquête.

Enfin, vous paraît-il normal de refuser de délivrer ce document en invoquant le respect de la lettre, *stricto sensu*, des pouvoirs de la commission d'enquête plutôt que le sens profond du travail que cette commission souhaitait réaliser. Comme vous le savez, nous étions en effet chargés d'enquêter sur une période qui allait des accords d'Arusha au 31 juillet 1994. En jouant sur les mots, on peut évidemment toujours considérer qu'en conséquence, aucun des documents ultérieurs n'a d'importance. On sait pourtant très bien que leur importance était tout à fait primordiale.

Pour le reste, je pense que cette dissimulation nous a peut-être obligés à un travail d'investigation plus laborieux, plus précis, plus méticuleux mais qu'elle nous a probablement empêchés, au cours des entrevues sous serment d'une série de responsables de la hiérarchie militaire, en particulier de l'état-major, de poser des questions encore plus pointues et plus pertinentes.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions auxquelles je souhaiterais obtenir une réponse. Je vous interroge également sur les suites que vous comptez réserver à ce qui vient de se produire., dans l'état actuel de vos connaissances sur ce dossier.

M. Alain Destexhe (PRL-FDF-MCC). – Je ne répéterai pas ce qu'a dit M. Mahoux. Ce qui est en cause aujourd'hui, ce ne sont pas les conclusions de la commission Rwanda, mais essentiellement deux éléments :

premièrement, le lien de confiance qui peut exister entre l'armée et le parlement, et à travers le parlement, la nation ;

deuxièmement, le signal que nous voulons adresser non seulement à l'armée mais à toutes les institutions et à l'administration dans ses rapports de transparence et sa manière de rendre des comptes vis-à-vis du parlement et donc vis-à-vis de la nation.

Bien entendu, les travaux de la commission Rwanda auraient été fondamentalement différents si nous avions disposé du rapport Jacqmin. Ils auraient été beaucoup plus rapides. Nous aurions économisé pas mal d'argent. Nous aurions évidemment procédé à l'interrogatoire des militaires dans le cadre de ce rapport et non en tâtonnant, en nous basant sur des éléments épars comme nous avons dû le faire. Nous aurions par exemple procédé à des confrontations qui nous auraient permis de gagner beaucoup de temps. Il aurait été très intéressant d'organiser une confrontation entre le général Roman et le général Jacqmin. Notre méthode de travail aurait été différente mais les conclusions auraient été les mêmes.

Par ailleurs, les sanctions au sein du C Ops et de l'état-major auraient peut-être été différentes. Vous savez que la commission Rwanda avait souligné un certain nombre de fautes et qu'à la suite de ce rapport, le ministre Poncelet avait demandé une enquête au sein de l'armée. Je vous lis, en ce qui concerne le C Ops et l'état-major, les conclusions de ces deux enquêtes. La première est celle du général Vanhecke en

De heer Alain Destexhe (PRL-FDF-MCC). – *Niet de conclusies van de Rwandacommissie komen hier in het gedrang, maar wel het vertrouwen tussen het leger en het parlement. Wij willen een teken geven aan het leger over de manier waarop het verantwoording aflegt.*

De werkzaamheden van de Rwandacommissie zouden een heel ander verloop hebben gekend, mochten we over het verslag-Jacqmin hebben kunnen beschikken. We zouden tijd en geld hebben gespaard en we zouden ook confrontaties hebben kunnen organiseren. Onze methode zou verschillend zijn geweest, maar we zouden tot dezelfde conclusies zijn gekomen.

Tegen de leden van het C Ops en van de generale staf zouden misschien ook andere sancties zijn genomen. De Rwandacommissie heeft op tekortkomingen gewezen en minister Poncelet heeft onderzoeken laten instellen.

Daaruit is echter gebleken dat de officieren efficiënt hebben ingegrepen en geen enkele zware fout hebben begaan. Zouden we tot identieke conclusies zijn gekomen, mochten we kennis hebben gehad van het verslag-Jacqmin? Er ligt een hemelsbreed verschil tussen dit verslag en het verslag waardoor de minister overtuigd werd om geen sancties te nemen tegen de officieren van het C Ops en van de generale staf.

In januari wordt generaal Jacqmin kabinetschef van de minister, maar hij denkt er niet aan om de minister in te lichten over het bestaan van dit verslag. Op de televisie had hij het over militaire deontologie. Volstaat dat als verantwoording om zijn ogen en oren dicht te stoppen zodra hij het verslag aan zijn overste heeft afgegeven?

date du 22 avril 1998 : « Les officiers du C Ops ont agi avec efficacité dans toutes les questions traitées ». Le chef d'état-major actuel, le vice-amiral Herteleer concluait : « Tout comme les rapports de la commission d'information Vanhecke et le rapport de la commission Uytterhoeven, on doit conclure que des fautes graves n'ont pas été commises et que par conséquent, des mesures ne doivent pas être prises vis-à-vis des militaires chargés à l'état-major de la préparation et du suivi de l'opération MINUAR. »

Je me demande vraiment si, à la lecture du rapport Jacqmin, on aboutirait aux mêmes conclusions. Je vous lis maintenant l'extrait qui me paraît le plus significatif dans le rapport Jacqmin, extrait qui, pour des raisons que je ne comprends pas très bien, n'a pas été souvent repris dans la presse : « Certaines études approfondies ont mis en lumière d'importantes lacunes dans l'exécution de la mission. Un manque de rigueur caractérisé, un manque de moyens inexplicable, une crédibilité nulle ont débouché sur une démotivation, un laisser-aller et un comportement peu dignes d'une troupe d'élite. Il ressort de tout cela une impression d'amateurisme. »

Quand on met bout à bout cet extrait du rapport Jacqmin et les conclusions du rapport des officiers Herteleer et Vanhecke, on constate un décalage énorme. Or, c'est sur la base de ces rapports Vanhecke et Herteleer que le ministre a décidé de ne pas prendre de sanctions contre l'état-major et les officiers du C Ops.

Le général Jacqmin devient, comme on l'a dit, chef de cabinet du ministre Poncelet en janvier. Alors que l'on crée la commission Rwanda dont les travaux sont répercutés tous les jours dans les médias, à aucun moment, apparemment, il ne pense que son ministre et la commission Rwanda elle-même pourraient être intéressés par ce document.

Il a parlé à la télévision de déontologie militaire. Je crois que c'est là le nœud du problème. Je serais en effet curieux de savoir ce qu'il a voulu dire par là. La déontologie militaire signifie-t-elle transmettre un rapport à son chef puis se boucher les yeux et les oreilles et faire comme si le contexte parlementaire et l'interrogation légitime de la population par rapport au drame du Rwanda n'existaient pas ?

J'aimerais vraiment savoir ce que l'on entend par «déontologie militaire».

Pour ma part, monsieur le président du Sénat, monsieur le président de la commission et monsieur le ministre, je ne crois pas qu'une déontologie militaire soit différente de celle que doit respecter tout citoyen en face de sujets aussi graves que l'assassinat de dix paracommandos et le génocide d'un million de personnes. À mes yeux, ces deux faits sont plus importants que la déontologie militaire. J'aimerais que vous me donniez votre sentiment à ce sujet.

Monsieur le ministre, je serais curieux de savoir comment vous auriez réagi dans de telles circonstances. Imaginez un instant que votre chef de cabinet – votre plus proche collaborateur, que vous voyez tous les jours, qui vous prépare vos dossiers et en qui vous avez confiance – ne vous parle pas d'un dossier aussi important au moment où la commission Rwanda est sous les feux de l'actualité. Quelle aurait été votre attitude ?

De dood van tien soldaten en de genocide op 1 miljoen personen zijn belangrijker dan een militaire deontologie. Ik veronderstel trouwens dat minister Poncelet, zijn kabinetchef en de chef van de generale staf, de veertien bladzijden conclusies van het Rwandarapport hebben gelezen. De afwezigheid van een "debriefing" werd daarin onderstreept. Kolonel Jacqmin heeft zelfs niet aan zijn minister gemeld dat hij daar zelf toe was overgegaan.

De families van de vermoorde para's is verteld dat de para's waren gestorven op het veld van eer en dat alles normaal was. Wat moeten hun gevoelens zijn, nu ze vaststellen hoezeer de woorden die ze te horen kregen, afwijken van de inhoud van het rapport-Jacqmin? Wat moet hun beeld zijn van de wijze waarop het leger zijn gevallen behandelt?

Als wij nu beslissen alles te begraven, zetten we ook anderen ertoe aan hun verantwoordelijkheid te ontvluchten en geven we iedereen die door een onderzoekscommissie wordt ondervraagd, te kennen dat hij er alle belang bij heeft essentiële documenten achter te houden.

De tweede oplossing bestaat erin vast te stellen dat veel officieren wisten dat het rapport-Jacqmin bestond. Ik heb nog geen enkele militair zijn spijt horen betuigen over het feit dat het rapport niet is overhandigd. Excuses van vice-admiraal Herteleer zijn toch echt wel het minste, wat we mogen verwachten.

Je m'étonne aussi que, comme vient de le dire M. Mahoux, le colonel Jacqmin ait lu dans les conclusions de la commission qu'il n'y a pas eu de débriefing et qu'il ne pense pas une seconde à dire, ne fût-ce qu'à son ministre, que ce qui est inscrit dans les conclusions de la commission Rwanda n'est pas correct, car un débriefing, peut-être un peu tardif, a eu lieu, qui plus est, à son initiative.

Ma conclusion comprend trois points. Premièrement, monsieur le ministre, sans vouloir parler au nom des victimes qui sont présentes, je voudrais que vous vous rappeliez ou que vous relisiez – puisque vous n'y êtes évidemment pour rien – ce que l'armée leur a dit concernant les faits qui se sont produits. Cela a fait l'objet des premières auditions de la commission Rwanda. Elles sont venues dire ici qu'on leur avait expliqué qu'il ne s'était rien passé, que tout était normal, que leurs proches étaient morts au champ d'honneur. Lisez ensuite le rapport du colonel Jacqmin.

À votre avis, que peuvent ressentir ces victimes aujourd'hui au vu du décalage qui existe entre ce qu'on leur a dit à l'époque et le contenu du rapport Jacqmin? Quelle image peuvent-elles et pouvons-nous avoir de la façon dont l'armée les traite, elles et leurs proches?

Deuxièmement, aujourd'hui, nous sommes confrontés à un choix entre deux solutions. Soit on enterre délicatement et proprement l'affaire. On dit qu'après tout, Herteleer n'a pas reçu le rapport – c'est du moins ce que j'ai lu dans la presse, mais j'ignore si c'est exact – et qu'au moment où Jacqmin a rédigé ce rapport, il n'était pas chef de cabinet du ministre et que le document a dès lors été transmis au général Maes. On présente donc les choses en disant qu'au niveau de la forme, tout a bien fonctionné et que les règles ont été respectées.

Si on choisit cette solution, monsieur le ministre, on entretient un sens de «déresponsabilisation» politique de chacun des différents acteurs en cause. Par la même occasion, on adresse aussi un mauvais signal. Concrètement, cela revient à dire à toutes les institutions que lors d'une future commission d'enquête parlementaire, elles se contentent de la lettre, oublient l'esprit, transmettent exactement ce qui est demandé mais surtout pas davantage, cachent la transmission des documents essentiels – c'est toujours possible quand on se limite au niveau formel. Elles s'en sortiraient ainsi toujours mieux qu'en jouant la carte de la transparence ou de la vérité!

Deuxième possibilité, on considère que cet élément neuf est important et que, comme l'a dit M. Mahoux, même si au niveau formel le rapport a été transmis dans les règles, on constate aujourd'hui qu'un grand nombre d'officiers avaient connaissance de l'existence de ce rapport, qu'ils en discutaient ; or, personne au sein de l'armée n'estime regrettable que ce rapport n'ait pas été transmis à la commission Rwanda.

Donc, soit on considère que dans l'armée, la déontologie militaire est au-dessus de la déontologie normale du citoyen.

Ou alors on considère que l'armée est *accountable*, terme anglo-saxon qui signifie le fait de devoir rendre des comptes pour une institution. À ce moment, il faut faire quelque chose. Pour moi, le minimum serait que le vice-amiral Herteleer reconnaisse au nom de l'armée que ce comportement n'est pas acceptable et que ce document aurait dû être transmis.

Peut-être devrait-il présenter des excuses.

Voilà comment je vois les choses aujourd'hui. J'espère que cette commission et vous-même, monsieur le ministre, réfléchirez sérieusement à cette alternative : soit l'enterrement de première classe, ce qui est possible au niveau formel ; soit adresser un signal à l'armée et aux autres institutions.

Mme Erika Thijs (CVP). – *Après la publication du rapport « secret » du colonel Jacqmin, la semaine dernière, dans quelques journaux francophones, il est apparu que certains journalistes et quelques sénateurs avaient connaissance de ce rapport. Qu'est-ce que cela cache? Pourquoi ce rapport a-t-il été publié uniquement dans des journaux francophones?*

Pour certains, la dissimulation de ce rapport pendant les travaux de la commission Rwanda du Sénat est une faute grave. D'autres voulaient immédiatement faire tomber des têtes, avant même de savoir de quoi il s'agissait.

Il est frappant de voir les nombreuses similitudes entre le rapport Jacqmin et le rapport final de la commission Rwanda. À l'époque, la commission a peut-être commis une faute. Au cours d'une audition, le premier caporal Pirard a dit que le colonel Jacqmin avait fait un débriefing devant son bataillon. Pourquoi, dans ce cas, Jacqmin n'a-t-il pas été invité par la commission?

Trois raisons peuvent expliquer l'apparition tardive de ce document. Il se peut que le rapport Jacqmin ait échappé à l'attention de la direction de l'armée. Ou peut-être s'agit-il uniquement d'une note préparatoire pour le chef d'état-major Maes. Enfin, il peut s'agir d'une initiative personnelle du colonel Jacqmin à la suite du débriefing du 27 septembre 1996. Lors des préparatifs, on a dit aux paras que leur mission consisterait en une promenade de santé ou en une opération de type « Club Med ». Le lieutenant colonel Leroy a déclaré que, peu de temps après le début de l'opération, 20 membres de KIBAT avaient été renvoyés en Belgique en raison de l'inconvenance de leur comportement. Ce qui se trouve dans le rapport Jacqmin a donc été porté à la connaissance de la commission Rwanda. Pourquoi alors s'exciter ainsi sur ce rapport?

Ce rapport est-il un document officiel de l'armée? Si oui, pourquoi n'a-t-il pas été mis à la disposition de la commission Rwanda? Le vice-amiral Herteleer disposait-il de ce rapport ou en avait-il entendu parler? Le ministre de la Défense de l'époque a-t-il été informé de l'existence de ce rapport? Quelles sanctions envisage le ministre s'il devait s'avérer que le rapport a volontairement été dissimulé? Dans quelle mesure la divulgation de ce rapport influencera-t-elle la future politique de nominations à l'armée? Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il afin d'éviter de tels problèmes à l'avenir?

Mevrouw Erika Thijs (CVP). – Een week geleden – we weten niet via welke wegen – is het 'geheim' rapport-Jacqmin in enkele Franstalige kranten verschenen. Sommige journalisten bleken al langer over dit rapport te beschikken. Een beperkt aantal senatoren beschikte ook al over dat rapport. We vragen ons dan ook af welke verborgen agenda er schuilt achter het uitbrengen van dat rapport? We tillen er bijzonder zwaar aan dat slechts enkele senatoren het rapport in handen kregen, terwijl de grote meerderheid waarbij ook leden van de Rwandacommissie, het niet konden inzien. Ook zij waren heel benieuwd naar de inhoud van dat rapport.

Heel vreemd is dat de nota alleen in enkele Franstalige kranten werd gepubliceerd. Van een document waaraan zoveel belang wordt gehecht, zou men verwachten dat het naar heel België 'gelekt' wordt. Dat zulks niet is gebeurd, maakt vermoedelijk deel uit van de verborgen agenda.

Daarenboven moesten we vrijdagavond, nog voor er enig onderzoek had plaatsgevonden, de ene straffe uitspraak na de andere aanhoren, zonder dat er zelfs nadere informatie was ingewonnen. De minister zelf heeft zich pas zaterdag met de zaak beziggehouden. Men kon toen nog niet eens beoordelen welk belang het rapport voor de Rwandacommissie zou krijgen. Sommigen spraken meteen van een zware fout en meenden dat de auteurs onmiddellijk hun conclusies moesten trekken. Anderen eisten dat er bepaalde koppen zouden rollen, nog voor ze wisten wat er precies aan de hand was. Ik heb de indruk dat de Wetstraat niet vies is van straffe uitspraken.

Er zijn opvallend veel overeenkomsten tussen de vaststellingen van het rapport-Jacqmin en de conclusies van het Rwandarapport.

Ook vraag ik mij af of de Rwandacommissie zelf geen steken heeft laten vallen. Het verwondert mij overigens dat een spreker die toch nauw bij de zaak betrokken was, daarover niets heeft gezegd. Wie het verslag van de hoorzitting met eerste kapitein Pirard naleest – misschien hebben de heren Mahoux en Destexhe dat niet gedaan –, moet vaststellen dat de kapitein op een vraag van ondervoorzitter Mahoux antwoordt dat kolonel Jacqmin een debriefing heeft gehouden op het niveau van het bataljon. Zo staat het in het stenografisch verslag en gedeeltelijk ook in het algemeen verslag van de onderzoekscommissie. Toch heeft geen enkel commissielid voorgesteld de heer Jacqmin uit te nodigen om voor de commissie te komen getuigen. (*Protest*)

Het opduiken van dit dossier kan op drie manieren bekeken worden. Ofwel hebben we te maken met een rapport dat aan de legerleiding is ontsnapt, ofwel gaat het om een voorbereidende nota voor een rapport van stafchef Maes, ofwel was het rapport een persoonlijk initiatief van generaal Jacqmin en het een resultaat van de debriefing van 27 september 1996. De zware conclusies van de generaal dat zowel de voorbereiding als het optreden ter plaatse te wensen overliet – hij sprak van een gezondheidswandeling tot een

Mme Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – J'essayerai de ne pas répéter tous les propos qui ont déjà été tenus. Toutefois, je tiens à dire combien je suis indignée du fait que le rapport Jacqmin n'ait pas été transmis à la commission Rwanda et qu'il se trouve entre les mains d'un certain nombre de sénateurs mais pas de tous les membres de la commission des Relations extérieures et de la Défense.

Donc, deux ans après le rapport de la commission d'enquête, un rapport confidentiel surgit on ne sait d'où ni pour quel motif.

Dans les constatations – au point 3.15 intitulé "Le traitement du dossier Rwanda par les autorités militaires" p. 699 –, en disant « il n'y a eu aucun débriefing au sein des états-majors », la commission s'est trompée. Pour qui a bien suivi la commission Rwanda, le nom de Jacqmin n'est pourtant pas totalement inconnu

A la page 700, on peut lire également : « Il convient encore de vérifier si l'on vise ici la même chose que le débriefing qu'a donné le colonel Jacqmin plus tard aux troupes. »

Le 27 juin 1997, le premier caporal-chef Pirard nous a dit : « Le colonel Jacqmin est venu faire un débriefing au niveau du bataillon. En fait, c'était plus un exposé qu'une discussion. »

Après quoi, un membre de la commission conclut : « C'était donc plutôt une justification de ce qui avait été dit ou fait. »

Dans le compte-rendu sténographique, on retrouve la question suivante posée par M. Mahoux au premier caporal-chef Pirard

opération de type 'Club Med' – worden in feite ook al vermeld in een nota van luitenant-kolonel Leroy. Ook hij had het over het onbetamelijk gedrag van de para's. Ook hij vermeldde dat er liefst 20 para's van KIBAT-1 naar huis werden gestuurd. Dat staat allemaal in ons verslag. In feite draait de beroering rond het uitbrengen van het rapport-Jacqmin bijgevolg om niets, aangezien al wat daarin staat in de commissie werd behandeld. Veel gedetailleerder zelfs! Ik begrijp in feite niet goed waarom sommige senatoren zich zo opwinden.

Vanuit die overwegingen wil ik de minister graag enkele vragen stellen.

Is het rapport-Jacqmin een officieel militair document? Zo ja, om welke reden werd het niet ter beschikking gesteld van de parlementaire onderzoekscommissie?

Beschikte de huidige stafchef, vice-admiraal Herteleer, over het rapport of was hij op de hoogte van het bestaan ervan?

Werd de toenmalige minister van Landsverdediging ervan op de hoogte gebracht?

Welke sancties kan de minister nemen als blijkt dat het rapport moedwillig werd achtergehouden?

Welke impact zal het uitlekken van het rapport hebben op de toekomstige benoemingspolitiek bij het leger waar, zoals we allemaal weten, een grondige hervorming op stapel staat? Zal de benoemingspolitiek door het rapport een andere wending krijgen?

Welke maatregelen zal de regering treffen om dit soort incidenten in de toekomst te voorkomen?

Mevrouw Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – Ik wens mijn verontwaardiging uit te spreken over het feit dat dit rapport destijds niet aan de onderzoekscommissie werd bezorgd en dat het vandaag wel in het bezit is van sommige senatoren, maar niet van alle leden van de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen en de Landsverdediging. Ik vraag mij af waarom dit verslag nu opduikt.

De naam van kolonel Jacqmin was bij de commissie niet onbekend. Op 27 juni 1997 alludeerde eerste korporaal-chef Pirard tijdens de hoorzitting op een "debriefing van het bataljon" door kolonel Jacqmin. Op vraag van de heer Mahoux verduidelijkte hij zelfs dat het om een uiteenzetting ging. Toch was er een zekere vaagheid in het haast onhoorbare antwoord van korporaal Pirard. De commissie had deze gelegenheid te baat kunnen nemen om de kolonel te horen. Ze heeft dat niet gedaan. Toch blijft de vraag: waarom hebben wij dit verslag niet onmiddellijk gekregen? Had het leger iets te verbergen? Graag wil ik weten wat het statuut en het doel was van deze nota en aan wie ze gericht was. Wijst het feit dat een vertrouwelijk document in de pers uitlekt op een disfunctie, een fout of een strafbaar feit? Wie is verantwoordelijk voor dit lek? Werd er een klacht ingediend? Is dit het gevolg van een interne afrekening binnen het leger?

: « Avez-vous suivi un débriefing sur toutes ces questions au sein du bataillon ? Vous en avez évidemment discuté entre vous mais je voudrais savoir si un débriefing a été organisé afin d'analyser et de rediscuter de tous ces problèmes dont nous venons de parler. »

Il s'agissait d'une question extrêmement pertinente.

Le premier caporal-chef Pirard répond : « Le colonel Jacqmin est venu faire un débriefing au niveau du bataillon. En fait, c'était plus un exposé qu'une discussion. »

Deuxième question posée par M. Mahoux : « Que vous a-t-on expliqué ? »

Je vois à ce moment dans le compte-rendu sténographique : « Réponse sous toute réserve quasiment inaudible. »

Pourquoi n'a-t-on pas agi de telle ou telle manière ? Le Président conclut : « C'était donc plutôt une justification de ce qui avait été dit ou fait. »

On a donc interrogé le caporal-chef Pirard qui a parlé du colonel Jacqmin.

On aurait pu à ce moment interroger le colonel Jacqmin puisqu'il était cité. On ne l'a pas fait. Une erreur a peut-être été commise à ce niveau par la commission Rwanda. Ce qui est inadmissible, c'est que le rapport Jacqmin ne nous ait pas été donné au départ. Peut-être, aurions-nous pu, à ce moment, poursuivre nos investigations puisque le nom du colonel Jacqmin était cité.

J'en reviens à la question essentielle. En ne communiquant pas ce rapport de manière naturelle et automatique, l'armée voulait-elle cacher quelque chose ? Quels étaient le ou les destinataires du document ? Quel est le statut de ce document ? Pourquoi était-il confidentiel ? Quels sont ses objectifs ? Comment est-il possible qu'un rapport confidentiel non transmis à la commission d'enquête soit publié dans la presse ? Cela s'était déjà produit avec un document confidentiel du SGR. S'agit-il d'un dysfonctionnement ou d'une faute ? Le ministre a-t-il déterminé d'où provenait la fuite ? A-t-il identifié les coupables ? Quelles sanctions envisage-t-il ? Plainte a-t-elle été déposée auprès du parquet compétent pour violation d'une loi que nous avons votée l'année dernière relative à la classification et aux habilitations de sécurité récemment adoptées ? Quelle est la conclusion des investigations menées par le ministre à propos de ce document ? Pourquoi surgit-il maintenant six ans après les faits, deux ans après le rapport de la commission Rwanda ? S'agit-il d'un règlement de comptes interne aux forces armées ? À votre avis, monsieur le ministre, le rapport Jacqmin contient-il des éléments de nature à contredire les conclusions de la commission d'enquête, voire à remettre en cause les recommandations ?

M. Michiel Maertens (AGALEV). – *Notre groupe demande de réactiver la commission Rwanda et que celle-ci fasse rapport pour le 1^{er} juillet prochain.*

Nous maintenons notre confiance dans le ministre, mais pas dans le sommet de l'armée. En effet, des informations importantes ont été soit sciemment dissimulées, soit méconnues en raison d'une négligence inadmissible.

Il n'appartient pas au sommet de l'armée de juger si celle-ci a quelque chose à se reprocher: cette tâche incombe au

De heer Michiel Maertens (AGALEV). – *Onze fractie vraagt dat de Rwandacommissie haar werkzaamheden hervat en tegen uiterlijk 1 juli 2000 verslag uitbrengt.*

Wij blijven vertrouwen stellen in de minister, maar jammer genoeg niet in de legertop. We constateren immers dat belangrijke informatie, ofwel opzettelijk werd achtergehouden, ofwel door onaanvaardbare slordigheid werd verwaarloosd.

Het is niet aan de generale staf om te oordelen of hij zich al

parlement et à la commission des Relations extérieures. Être juge et partie est incompatible avec la déontologie militaire.

Il est nécessaire de réactiver la commission afin de voir si des déclarations mensongères n'ont pas été faites et s'il ne faut pas revoir les conclusions et les recommandations de la commission. C'est pourquoi nous devons pouvoir comparer les textes avec le nouveau rapport.

Il n'appartient pas à la commission des Relations extérieures et de la Défense, mais bien à la commission spéciale – dénommée par la suite commission Rwanda – de se prononcer à ce sujet. Nous avons dès lors déposé au Bureau une proposition visant à réactiver cette commission.

Mme Marie Nagy (ECOLO). – Le groupe Ecolo estime que le rapport Jacqmin corrobore les conclusions de la commission d'enquête sur le Rwanda, à savoir que cette mission n'a pas été préparée correctement et qu'elle n'a pas reçu le soutien nécessaire au moment où elle s'est retrouvée en difficulté. Il n'y a pas vraiment d'éléments nouveaux par rapport aux conclusions. Toutefois, si la commission avait pu prendre connaissance de ce rapport, cela aurait permis de travailler autrement et de poser les questions différemment.

Le ministre de la Défense n'est évidemment pas mis en cause en la matière mais, d'après les contacts qu'il a pu avoir avec les différents acteurs, il devrait pouvoir nous dire pourquoi ce rapport a été caché à la commission. Est-ce par omission ? Par défaut de surveillance des commissaires ?

Comment peut-on expliquer que l'armée se permette de ne pas rendre public un document qui fait l'objet des discussions d'une commission d'enquête ?

Les rapports qu'entretient l'armée avec le gouvernement et avec le parlement méritent réflexion. Je souhaiterais entendre les réactions et les propositions du ministre en la matière pour éviter que pareille situation se reproduise à l'avenir.

M. André Geens (VLD). – *Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Je veux seulement ajouter ici : savoir si les informations contenues dans ce rapport sont importantes aujourd'hui est une chose. Mais, au moment des travaux de la commission Rwanda, elles étaient en tous cas très importantes. Certains membres ont d'ailleurs déclaré qu'ils auraient formulé différemment certaines conclusions, ou qu'ils auraient convoqué certains témoins s'ils avaient disposé des informations contenues dans ce rapport.*

Si l'on avait abouti aux mêmes conclusions en disposant des informations contenues dans le rapport, on aurait pu décider que la dissimulation du rapport n'était pas tragique. C'est bel et bien tragique.

Si des informations sont dissimulées, je me pose des questions au sujet des conceptions de la démocratie qui existent dans les hautes sphères de l'armée. C'est le nœud du problème.

Je suis étonné par les propos de M. Destexhe. J'ai moi-même été ministre et je trouve inimaginable qu'un chef de cabinet ne signale pas un tel rapport à son ministre.

Toute cette histoire nous amène à nous poser la question suivante: dans quel pays vivons-nous, où le sommet de la hiérarchie nourrit des idées qui l'incitent à cacher de telles

dan niet iets te verwijten heeft, wel aan het parlement en onze commissie. Tegelijkertijd rechter en partij zijn, klopt niet met de militaire deontologie.

De onderzoekscommissie moet opnieuw worden opgestart om te kunnen nagaan of er valse verklaringen werden afgelegd en of onze conclusies en aanbevelingen moeten worden bijgesteld. Hiertoe moeten we de vroegere teksten vergelijken met het nieuwe rapport. We hebben bij het Bureau een voorstel ingediend om de werkzaamheden van de onderzoekscommissie opnieuw op te starten, want deze zaak kan niet worden beoordeeld door de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen en de Landsverdediging. Agalev zal aan de werkzaamheden van die commissie zijn volle medewerking verlenen

Mevrouw Marie Nagy (ECOLO). – *Ik sluit mij aan bij de heren Mahoux en Destexhe. Ecolo heeft de indruk dat de conclusies van dit verslag de conclusies van de onderzoekscommissie versterken en geen nieuwe elementen bevatten. Het is niettemin waarschijnlijk dat het commissiewerk een ander verloop zou hebben gekend, mocht het verslag ons destijds zijn bezorgd.*

De huidige minister is hiervoor niet aansprakelijk, maar het is van belang dat hij uitlegt waarom dat verslag verborgen werd gehouden en op grond waarvan het leger zich kan veroorloven documenten, waar het parlement om gevraagd heeft, achter te houden.

Al deze kwesties verdienen onze aandacht om er bij de reorganisatie van het leger voor te kunnen zorgen dat zoiets niet meer gebeurt.

De heer André Geens (VLD). – Ik voel mij niet geroepen om te herhalen wat de vorige sprekers hebben gezegd.

Of de informatie van het rapport-Jacqmin relevant is of niet, is nu niet echt de vraag. Het is wel duidelijk dat de informatie bijzonder interessant en relevant was op het ogenblik dat de Rwandacommissie haar werkzaamheden heeft aangevat. Sommige sprekers, die lid waren van die commissie, hebben erop gewezen dat zij, mochten zij kennis hebben gehad van die informatie, andere opmerkingen en vragen hadden geformuleerd en andere confrontaties hadden voorgesteld.

Aangezien de onderzoekscommissie tot dezelfde conclusie komt als het achtergehouden rapport-Jacqmin, zullen sommigen vinden dat het nog geen ramp is. Voor mij is het dat wel, omdat het achterhouden van informatie bij mij vragen doet rijzen over de opvatting van de legertop over het begrip democratie. Na alles wat ik heb vernomen, is dat de kern van het probleem.

Ik ga akkoord met wat de heer Destexhe daarstraks heeft gezegd. Ik kan mij inderdaad niet voorstellen – en ik ben wel minister geweest – dat een kabinetschef die van 's morgens vroeg tot 's avonds laat met zijn minister samenwerkt, hem niet op de hoogte brengt van een dergelijk rapport. Dat is voor mij ondenkbaar. Ik heb ook te veel respect voor de minister in

informations à une commission d'enquête parlementaire?

Mme Anne-Marie Lizin (PS). – Je voudrais prendre la parole en qualité de membre de la commission d'enquête, pour appuyer les propos de M. Mahoux et de M. Destexhe. J'ai vécu les travaux de cette commission avec une nausée permanente. Nous n'en sommes, je pense, qu'au début quant à la découverte de ce qui ne nous a pas été dit. Il est évident que le ministre avait le dossier.

Le débat se déplace à présent vers le comportement de ceux qui, ayant ce rapport – il n'y avait pas que le sommet de l'armée mais, sans doute aussi, le ministre de l'époque –, ne l'ont pas donné dans de bonnes conditions. Dès lors, ainsi que l'a dit M. Geens, il ne s'agit pas seulement d'une question de démocratie. Qu'y a-t-il donc de si important qu'on l'ait masqué à dessein ? C'est bien cette recherche qui m'intéresse. À propos de deux noms, je voudrais demander au ministre qu'il approfondisse vraiment la relation entre le contenu du rapport et ce qui a fait l'objet de l'enquête, à savoir la réalité du moment. Ces deux noms, ces deux personnes sont l'amiral Verhulst et M. Vincent. Quelles sont leurs responsabilités ? Qu'avaient-ils donc de si important à masquer pour qu'à aucun moment, nous n'ayons pu obtenir la moindre vérité de la bouche de ces personnes en charge ? Est-ce bien dans le cadre de la procédure concernant Choffray et Maggen – je vous rappelle que l'analyse que nous avons faite de la situation de ces derniers était vraiment très claire – que ce document est apparu ?

Nous reviendrons encore souvent sur cette question du Rwanda et pas uniquement dans le cadre de cette interpellation. J'ignore si cela aboutira à rouvrir une véritable enquête sur ce que l'on nous a délibérément caché, notamment la vérité sur les relations de personnes essentielles avec l'armée française pendant cette période sur le terrain. Dans cette mesure, j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il en sait. La commission qui s'est tenue en France a-t-elle fourni le moindre éclairage qui pourrait nous permettre de poursuivre le questionnement systématique qui fut le mien pendant toute la commission d'enquête ? Au fond, aujourd'hui, n'est-ce pas aussi en grande partie sur cet élément qu'on a voulu opérer le masquage ? J'aimerais donc que l'on puisse approfondir tout ce volet-là du travail.

M. Georges Dallemagne (PSC). – Je suis surpris par la manière dont cette commission se déroule. Je suis un nouveau membre de la commission des Relations extérieures et de la Défense; je n'ai pas reçu ce rapport que d'autres – je songe à M. Mahoux en particulier – ont lu et sur lequel nous discutons depuis plus d'une heure. Nous sommes dans une situation absurde... Nous sommes occupés à discuter des conclusions d'un rapport que nous n'avons jamais reçu, vu ou lu. Cette situation me semble pour le moins désagréable.

M. Armand De Decker, coprésident. – Monsieur Dallemagne, le ministre a ce rapport dans son dossier et il vous dira ce qu'il entend en faire. Cela relève de sa responsabilité. Par ailleurs, vous avez mis M. Mahoux en

kwestie om te twijfelen aan zijn geloofwaardigheid.

Wat vooral opvalt in deze zaak is dat sommigen bij de top van het leger er vreemdsoortige denkbeelden op nahielden waardoor zij het zich veroorloofden belangrijke informatie verborgen te houden voor een parlementaire onderzoekscommissie. Dat tart elke verbeelding.

Mevrouw Anne-Marie Lizin (PS). – *Wij staan nog maar aan het begin van de analyse van wat voor ons verborgen is gehouden. Het debat gaat nu over de houding van de leidende militairen en van de toenmalige minister. Wat voor belangrijks heeft men voor ons verborgen? Wat is de exacte verantwoordelijkheid van admiraal Verhulst en van de heer Vincent? Hoe en wanneer is het document-Jacqmin opgedoken?*

Wij zullen nog dikwijls terugkomen op de zaak-Rwanda en op wat voor ons verborgen is gehouden, inzonderheid de waarheid over de verhouding van de leiding met het Franse leger op het terrein. Kan de Franse commissie voor Rwanda ons de zaak verduidelijken? Persoonlijk wens ik dat dit gedeelte nader onderzocht wordt.

De heer Georges Dallemagne (PSC). – *Ik ben een nieuw lid van de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen. Ik stel vast dat we in een absurde situatie zijn aanbeland. Ik heb het rapport over de Rwandakwestie immers nog niet ontvangen, terwijl de heer Mahoux en anderen het wel al hebben gelezen.*

De heer Armand De Decker, covoorzitter. – Mijnheer Dallemagne, de minister heeft het verslag in zijn dossier en zal zeggen wat hij ermee zal doen. Dat is zijn verantwoordelijkheid. U hebt wel de heer Mahoux in

cause. Je lui donne donc brièvement la parole pour un fait personnel.

M. Philippe Mahoux (PS) (*fait personnel*). – J'ai déjà eu l'occasion de dire il y a trois jours – mais je le redis puisque nous sommes en commission – que je n'ai pas à expliquer à M. Dallemagne comment et dans quelles circonstances, j'ai eu l'occasion de lire ce rapport. Je l'ai effectivement lu. Peut-être bien que j'en connais le contenu! Quant à savoir si ce document deviendra public, cela dépend de ceux qui détiennent la responsabilité de lever ou non le caractère confidentiel. Par rapport aux journalistes, la confidentialité des sources me paraît être une des règles qu'il faut pouvoir respecter. Cela fait partie de la liberté démocratique. Je ne vous en dirai pas davantage.

M. Georges Dallemagne (PSC). – Cela n'enlève rien à mon propos. Nous tirons a priori une série de conclusions sur le contenu de ce rapport, sur le fait qu'il confirme ou qu'il infirme les travaux de la commission, qu'il aurait permis d'accélérer les travaux, etc. Je suis évidemment incapable d'apprécier ces éléments.

Quant au fond, je suis sensible aux remarques formulées, notamment à la question de savoir pourquoi ce rapport n'a pas été transmis à la commission. Je me demande aussi pourquoi la commission, qui semblait disposer de certains éléments qui lui auraient permis d'interroger éventuellement M. Jacqmin, n'a pas pris l'initiative de le rencontrer alors qu'il était fait état d'un débriefing. À propos des raisons pour lesquelles ce rapport n'a pas été transmis, il y a effectivement le problème du rapport entre l'armée et le parlement. Il est vrai qu'il s'agit d'une question très délicate en démocratie. Il s'agit de savoir si nous devons oui ou non continuer une commission Rwanda, encore que nous ne disposions pas aujourd'hui des éléments qui nous permettraient de trancher cette question. Quoiqu'il en soit, il convient d'éclaircir les relations entre l'armée et le parlement et les motifs pour lesquels l'armée n'a pas cru devoir transmettre ce rapport. Je pense qu'il faudrait pouvoir identifier les responsabilités au sein de l'armée. Le parlement devrait de son côté s'interroger sur la nature de ses relations avec l'armée et se demander pourquoi l'armée n'a pas cru devoir transmettre ces informations au parlement. (*Colloques*)

La commission semble estimer qu'il est scandaleux et avéré que des documents ne lui ont pas été transmis alors qu'elle était, en qualité de commission d'enquête, la première à devoir recevoir ces documents, mais il lui paraît totalement impossible que le ministre ait pu avoir les mêmes difficultés de transmission de l'information avec le colonel Jacqmin. Il semble que de hauts responsables de l'armée n'aient pas livré toutes les informations en leur possession. C'est un fait avéré. Le fait que ces mêmes hauts responsables n'aient pas transmis ces informations au ministre paraît par contre tout à fait improbable à la commission. C'est curieux.

M. Armand De Decker, coprésident. – Avant de donner la parole au ministre, je voudrais apporter quelques précisions. Nous venons d'entendre des demandes d'explications : chaque parlementaire dispose d'une liberté de parole et chacun a interprété les événements sur la base des informations partielles dont il dispose ; le ministre y répondra. Par ailleurs, le groupe Agalev m'a fait part d'une demande de

oppraak gebracht. Ik geef hem daarom kort het woord voor een persoonlijk feit.

De heer Philippe Mahoux (PS). (*persoonlijk feit*) – Ik heb het rapport inderdaad gelezen, maar ik weet niet of het openbaar zal worden gemaakt. De geheimhouding van bronnen is een journalistieke regel. Ik zeg daarover niets meer.

De heer Georges Dallemagne (PSC). – Dit verandert niets aan mijn standpunt en ik meen dat dit een goed verloop van de werkzaamheden van de commissie ernstig in het gedrang brengt. Ik vraag me af waarom het rapport niet aan de leden is overhandigd en waarom niet werd beslist om de heer Jacqmin te gelegener tijd te ontmoeten.

Er blijkt een ernstig probleem te rijzen in de verhouding tussen de Krijgsmacht en het parlement. Ik vraag me af waarom het leger meende het rapport in kwestie niet te moeten overhandigen. (Samenspraken)

De commissie vindt het schandelijk dat bepaalde essentiële documenten door hoge militaire verantwoordelijken niet werden overhandigd.

De heer Armand De Decker, voorzitter. – Vooraleer het woord te verlenen aan de minister, wil ik een en ander verduidelijken. We hebben zopas vragen om uitleg gehoord. Ieder parlamentslid kan vrij het woord voeren en iedereen heeft de gebeurtenissen geïnterpreteerd op basis van de gedeeltelijke informatie waarover hij beschikt. De minister zal daarop antwoorden.

création d'une commission d'enquête parlementaire. Le règlement est très clair à cet égard et précise, en son article 76 : « Si le président du Sénat le juge recevable, toute proposition de constitution d'une commission d'enquête du Sénat au sens de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires est, conjointement à ses développements, traduite, imprimée, distribuée et envoyée à la commission compétente. »

À ce stade, il n'existe pas de document officiel en vue de la création d'une commission d'enquête parlementaire. La jurisprudence est extrêmement claire – les membres de la précédente commission d'enquête Rwanda la connaissent bien : lorsqu'une telle demande est introduite, le président juge de sa recevabilité et c'est toujours le Sénat qui décide de l'opportunité de créer ou non ladite commission. Il en sera donc ainsi lorsqu'il y aura un document officiel.

M. Michiel Maertens (AGALEV). – *Nous avons déjà déposé notre proposition hier.*

M. Armand De Decker, coprésident. – Je sais qu'il existe un texte qui est à la traduction en ce moment, mais je n'ai pas encore reçu la proposition officiellement.

M. André Flahaut, ministre de la Défense. – Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres des familles des victimes, je voudrais d'abord remercier le président du Sénat, le président de la commission, ainsi que MM. Mahoux et Destexhe, Mmes Thijs, Willame-Boonen et Nagy, MM. Maertens, Dallemagne et Geens et Mme Lizin.

Je remercie également les membres de la commission Rwanda qui ont effectué un travail remarquable.

J'attire l'attention de l'assistance sur le fait que ma réponse sera donnée en primeur au parlement, puisque les éléments qu'elle comporte n'ont pas, pour leur part, trouvé écho, ni ce matin ni les jours précédents, dans la presse.

Lorsque j'ai découvert, vendredi matin sans doute comme la grande majorité d'entre vous, l'article faisant état de l'existence du rapport en cause, article paru dans les journaux du groupe Sud-Presse, ma réaction a été identique à celle du premier ministre.

Après avoir contacté ce dernier, j'ai publié le communiqué de presse suivant : « André Flahaut, ministre de la Défense, a pris connaissance ce matin, par la presse, de l'existence d'un rapport interne à l'armée concernant les événements du Rwanda. Le ministre prend ce jour » – nous étions vendredi – « tous les contacts qui s'imposent auprès des responsables militaires, afin d'obtenir toutes les informations à ce sujet. Si l'existence de ce document et de son contenu tel que révélé par la presse sont confirmés et que de telles informations n'ont pas été communiquées à la commission Rwanda, il s'agit là, pour le ministre, d'une faute grave dont les auteurs devront tirer les conclusions. »

Le premier ministre a également fait référence à ce communiqué lors du point presse organisé à l'issue du conseil des ministres de ce vendredi 4 février.

Venons-en à la recherche du document Jacqmin et aux consultations.

J'ai immédiatement entrepris la recherche du document en question et dès le vendredi 4 février, dans l'après-midi, j'ai

De Agalev-fractie heeft me ingelicht over een verzoek om een parlementaire onderzoekscommissie op te richten. Artikel 76 van het Reglement is daarover zeer duidelijk: "Elk voorstel tot instelling van een onderzoekscommissie van de Senaat, als bedoeld in de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek, wordt, indien het door de voorzitter ontvankelijk wordt bevonden, samen met zijn toelichting vertaald, gedrukt, rondgedeeld en verwezen naar de bevoegde commissie."

Op dit ogenblik is er nog geen officieel stuk tot oprichting van een parlementaire onderzoekscommissie. De jurisprudentie is zeer duidelijk. De leden van de vorige onderzoekscommissie over Rwanda weten dat zeer goed. Wanneer een dergelijk verzoek wordt ingediend, oordeelt de voorzitter over de ontvankelijkheid en het is altijd de Senaat die beslist over de opportuniteit om de commissie al dan niet op te richten. Dat zal dus gebeuren wanneer er een officieel stuk is.

De heer Michiel Maertens (AGALEV). – Wij hebben gisteren reeds ons voorstel ingediend.

De heer Armand De Decker, covoorzitter. – Ik weet dat er een tekst bestaat die thans wordt vertaald, maar ik heb het voorstel nog niet officieel ontvangen.

De heer André Flahaut, minister van Landsverdediging. – *Met mijn antwoord is een primeur voor het parlement.*

Ik vond het artikel waarin gewag werd gemaakt van het document waarover het nu gaat, vrijdagmorgen in de pers. Ik publiceerde daarop een mededeling waarin ik verduidelijkte dat ik de nodige contacten zou opnemen met de Krijgsmacht. Ik voegde eraan toe dat door het document niet aan de Rwandacommissie voor te leggen, men een zware fout had begaan.

Ik heb een aantal mensen die bij de zaak-Rwanda betrokken waren, bij mij geroepen. Het gaat om de chefs van de generale staf en van de Landmacht, generaal-majoor Jacqmin, die begin 1997 kabinetschef was van minister Poncelet, fregatkapitein Luc Marsia, generaal-majoor Roman, luitenant-generaal Hanset en de heer Maes, in 1996 chef van de generale staf.

Om de gewenste documenten te krijgen, werd destijds door de commissie de volgende methode gehanteerd. Na overleg tussen de heer Swaelen, het kabinet en de Krijgsmacht werd beslist dat de documenten rechtstreeks door fregatkapitein Luc Marsia of via het kabinet zouden worden bezorgd. Naar het schijnt zou op alle vragen zijn ingegaan.

Eind december 1995 heeft kolonel Jacqmin het bevel over de brigade paracommando overgenomen. Op de vraag of er na de gebeurtenissen in Rwanda een debriefing was geweest, werd hem ontkennend geantwoord.

Op het einde van het proces-Marchal aanvaardt generaal Maes, op verzoek van kolonel Jacqmin, op de brigade een studiedag te organiseren om de demotivering van de manschappen te kunnen begrijpen. In diezelfde periode is de GS overgegaan tot een onderzoek, waaraan kolonel Jacqmin heeft deelgenomen, om een document voor te bereiden over de lessen die zijn getrokken uit de PSO-operaties. De heer Jacqmin heeft dan een rapport opgesteld met persoonlijke beschouwingen, dat hij overhandigd heeft aan GSA, GSX en aan de kabinetschef van de GS. Tijdens ons onderhoud van 4 februari laatstleden heeft de heer Jacqmin mij een kopij van

convoqué à mon cabinet les personnes suivantes, afin qu'elles m'informent complètement de ce qui s'était passé durant l'époque de référence, soit de juillet 1996 à fin 1997:

- le vice-amiral Willy Herteleer, actuel JS, chef d'état-major général depuis octobre 1995 ;
- le lieutenant général Guy Bastien, actuel GS, chef d'état-major de la force terrestre depuis juillet 1999 ;
- le général major Marc Jacqmin, actuel commandant de la première division mécanisée, auteur du document réalisé à l'époque où il commandait la brigade paracommando, de fin 1995 à fin 1996 ; début 1997, il devint le chef de cabinet du ministre Poncelet et fut nommé général-major avant de devenir commandant de la première division, début novembre 1997 ;
- le capitaine de frégate Luc Marsia, qui était le point de contact pour le transfert des documents demandés par la commission Rwanda ;
- le général major Jean-Pierre Roman, *International Military Staff* à l'Otan qui a commandé la brigade paracommando avant l'arrivée de Jacqmin ;
- le lieutenant général Willy Hanset, chef du commandement des opérations de la force terrestre ;
- le lieutenant général en retraite Maes, chef d'état-major de la force terrestre en 1996 ;
- l'amiral de division Michel Verhulst, actuel chef d'état-major de la marine ;
- le général major Georges Duchâtelet, ancien GSX, général adjoint du chef d'état-major de la force terrestre, inspecteur collaborateur du chef d'état major de la force terrestre en 1996, ancien expert de la commission Rwanda et actuel commandant militaire du Palais de la Nation ;
- le général major en retraite Vansteenlandt, ancien GSA, c'est-à-dire général adjoint du chef d'état-major de la force terrestre pour les opérations, en 1996 ;
- le général major Albert Féron, actuel GSX, chef de cabinet de GS en 1996 ;
- Jean-Pol Poncelet, député, ministre de la Défense à l'époque ;
- le colonel breveté d'état-major Wirtgen, ancien collaborateur du ministre de l'époque, conseiller pour les opérations.

J'ai reçu le général Jacqmin à trois reprises.

Il est bon de rappeler, me semble-t-il, la méthode de travail retenue par la commission pour obtenir les documents qu'elle demandait. À cette époque, M. Mahoux l'a dit, l'évolution de la commission Rwanda a été la suivante : le 12 août 1996, création du groupe ad hoc ; le 17 janvier 1997, commission spéciale Rwanda ; le 23 avril 1997, commission d'enquête, et le 6 décembre 1997, rapport de la commission Rwanda.

Deux options étaient possibles pour la transmission des documents: soit la transmission de tous les documents existants, soit la transmission sur demande de la commission.

zijn rapport overhandigd.

In de onderzoekscommissie was eenmaal sprake van een "debriefing van kolonel Jacqmin". De genoemde commissie is echter nooit in het bezit geweest van de nota van de kolonel.

Stafchef Maes heeft het document overhandigd aan de leden van de werkgroep waaraan werd deelgenomen door Duchâtelet (GSX), Vansteenlandt (GSA), Fairon (GS) en kolonel Jacqmin. Een nota van GS betreffende de Krijgsmacht in het algemeen werd overgezonden aan Willy Herteleer (JS); een andere nota, ondertekend door GS, die meer in het bijzonder over de Landmacht ging, werd aan de korpsversten overgezonden. Nergens wordt er gerefereerd aan de studiedag of aan het document-Jacqmin.

Het hoofd van de generale staf heeft document D op 24 oktober samen met enkele kanttekeningen ontvangen. Kolonel Wirtgen heeft het 's anderendaags ontvangen, maar hij heeft het onderhoud tussen de minister en de GS niet bijgewoond.

Minister Poncelet wenste op de hoogte te worden gebracht van de situatie in Rwanda. Om zijn getuigenis voor de Rwandacommissie voor te bereiden, heeft een werkgroep waarvan generaal Duchâtelet deel uitmaakte, een samenvatting opgesteld die, zonder dit te vermelden, ook het rapport-Jacqmin omvatte.

Het hoofd van de generale staf van de Landmacht veronderstelde dat het rapport op het kabinet was gelezen aangezien Jacqmin toen kabinetschef van de minister was. Alleen de auteur, degene aan wie het was gericht en de leden van de werkgroep waren op de hoogte van het rapport en zijn inhoud. De deelnemers aan de studiedag hebben de bijlage met de nota van kolonel Jacqmin niet ontvangen. Elementen van deze nota zijn zonder expliciete vermelding opgenomen in andere rapporten met aanbevelingen. Deze rapporten werden overhandigd aan de JS en de korpsversten.

Er werd met de Rwandacommissie afgesproken dat ze alle documenten zou krijgen die ze vroeg. Geen enkele van de aanvragen met betrekking tot de periode 1993-1994 werd afgewezen. Het is verbazingwekkend dat niemand van de personen die van het bestaan van het rapport op de hoogte waren, tijdens de hoorzittingen heeft gemeend naar de interne werkzaamheden en bezinning binnen de Landmacht te moeten verwijzen, temeer omdat de commissie een jaar later tot dezelfde conclusies kwam. Indien deze informatie was meegedeeld, zou dit de werkzaamheden van de commissie hebben versneld.

Er werden lessen getrokken voor de organisatie van toekomstige operaties. Het systeem wordt regelmatig geëvalueerd. Teneinde de totale transparantie te garanderen heb ik de leden van de militaire gemeenschap die nog over documenten of getuigenissen over de gebeurtenissen zouden beschikken, gevraagd die zo snel mogelijk aan het hoofd van de generale staf te overhandigen.

Ik heb klacht ingediend bij het krijgsauditoraat om te achterhalen waar het vertrouwelijke document is uitgelekt. Ik bezorg een exemplaar van de documenten aan de voorzitters van Kamer en Senaat.

Dit voorval toont aan dat er dringend werk dient te worden gemaakt van vereenvoudigde procedures en van structuren

Après un premier envoi par l'armée de 18 caisses de documents, une méthode de travail a été arrêtée entre le président de la commission, M. Swaelen, le cabinet du ministre et les forces armées. La méthode peut se résumer comme suit: le président de la commission a écrit au ministre; ce dernier a transmis les demandes à l'état-major général qui avait donné les instructions à Luc Marsia de mettre tout en œuvre pour répondre à la demande dans les délais les plus courts. Les documents étaient transmis directement par Luc Marsia ou transitaient par le cabinet, via le chef de cabinet, M. Jacqmin, ou M. del Marmol.

Il nous a été précisé par le capitaine de frégate Luc Marsia que toutes les demandes avaient été honorées. On remarquera donc que les forces armées, à l'exception des 18 premières caisses, n'ont plus envoyé de documents d'initiative, mais répondaient à la demande.

On l'a dit, les demandes de la commission portaient sur la période des événements 1993 et 1994.

J'en viens à l'auteur du document. Fin décembre 1995, le colonel breveté d'état-major Jacqmin, qui était jusqu'alors instructeur à l'École royale militaire, arrive à la brigade paracommando, pour en prendre le commandement et succéder ainsi au colonel Roman, ce dernier devenant JSO, chef de division opérations à l'état-major général. Le colonel Jacqmin s'enquiert auprès de son prédécesseur si un débriefing a été organisé après les événements du Rwanda. La réponse est négative, car selon le colonel Roman, il n'était pas indiqué d'interférer avec d'autres enquêtes et la procédure en cours – entendez par là le procès Marchal – mais aussi compte tenu d'une opération de rapatriement qui avait suivi les événements et qu'une restructuration accompagnée d'un déménagement du quartier général de la brigade d'Everberg vers Heverlee était en cours.

Le colonel Jacqmin attend la fin du procès Marchal, le 4 juillet 1996, pour annoncer le lendemain à GS de l'époque, le général Maes, son intention d'organiser une journée d'étude à la brigade, le 27 septembre 1996. Le GS de l'époque, Maes, marque son accord, considérant sans doute que cette journée aiderait peut-être à comprendre la démotivation des hommes de la brigade. La liste des participants à cette journée d'étude était la suivante: le colonel Jacqmin, le lieutenant-colonel Van Emrik, commandant du premier para, le lieutenant-colonel Adam, commandant du deuxième commando, le lieutenant-colonel Martin, commandant du troisième para, le lieutenant-colonel Dewilde, chef d'état-major, le major Doumont, le commandant Claeys, le major Lattaque, le major Moors, le major Koumans et le major Maranzan. Les orateurs étaient Leroy, Dewez et Marchal.

Le colonel Jacqmin fait le rapport de sa journée d'étude et le transmet, le 1er octobre, à GS Maes, c'est-à-dire au chef d'état-major de la force terrestre. C'est le document dont il est question. Cette journée d'étude intervenait pendant la période où le chef d'état-major de la force terrestre avait entrepris de faire procéder à une enquête pour préparer un document sur les *lessons learned* des opérations PSO, au niveau de l'état-major de la force terrestre. Cette enquête a par ailleurs servi à informer le ministre sur la MINUAR. Cette enquête a été réalisée plus particulièrement par le GSA Vansteenlandt, le GSX Duchâtelet, le chef de cabinet de GS à l'époque, Fairon, et avec la participation du colonel Jacqmin, commandant de la

die een goede doorstroming mogelijk maken. Het imago van het leger herstellen zal echter nog veel meer werk vragen.

De eerste minister en ikzelf zijn niet gekant tegen de oprichting van een nieuwe bijzondere commissie door de Senaat. Ik stel voor om vanaf morgen na te gaan of het mogelijk is sancties te nemen. Het zou immers nutteloos zijn sancties aan te kondigen die kort nadien onuitvoerbaar zouden blijken of door de Raad van State zouden kunnen worden vernietigd.

Ik denk voortdurend aan de tien gesneuvelden in Rwanda, hun familie en hun collega's die nog altijd aan operaties deelnemen. Als nieuwe minister van Landsverdediging bied ik, namens mezelf en namens het leger, mijn verontschuldiging aan voor het gebrek aan moed en inzicht waarvan sommige militairen en gewezen militairen blij hebben gegeven toen ze hebben nagelaten om aan de gekozenen van de Natie elementen mee te delen die de werkzaamheden van de commissie hadden kunnen bespoedigen. Ongeacht de vraag of er vanuit reglementair oogpunt een fout werd begaan, heeft men een flagrant gebrek aan eerbied voor het parlement aan de dag gelegd, wat in een democratie onaanvaardbaar is.

Mijnheer Destexhe, in de gegeven omstandigheden zou ik het document onmiddellijk aan de Senaat toezenden. Bij toekomstige benoemingen zal met alle elementen van de loopbaan rekening worden gehouden. Ten slotte ben ik niet in staat te antwoorden op de vragen van mevrouw Lizin over sommige personen, omdat ik de gebeurtenissen niet van dichtbij heb meegemaakt.

brigade paracommando. En août et septembre 1996, il fut procédé à l'audition de certaines personnes parmi lesquelles Leroy, Dewez, Marchal, Roman, Flament, Verhulst, Hanset, Matot, ...

J'émettrai quelques remarques.

Le 1er octobre 1996, le colonel Jacqmin envoie au chef d'état-major de la force terrestre, à GS, par poste militaire, son document de onze pages, dont une annexe D de trois pages portant des considérations personnelles. Le chef d'état-major de la force terrestre, GS, fait réaliser trois copies de ce document, destinées respectivement à GSA, à GSX et au chef de cabinet de GS, en l'occurrence Vansteenlandt, Duchâtelet et Fairon. Les annexes A, B et C ont été données aux participants de la journée d'étude du 27 septembre 1996, sans la note d'envoi ni l'annexe D.

Ces documents ont été retrouvés à l'état-major de la force terrestre dans les classeurs des quatre personnes susmentionnées. Je dispose donc des quatre documents.

Le général-major Jacqmin m'a remis une copie de son rapport lors de notre entrevue du 4 février 2000.

On notera, et certains l'ont signalé, que lors de la commission d'enquête, il a été fait référence au moins une fois, à «un débriefing du colonel Jacqmin». Cela se trouve à la page 700 du rapport, sous le chapitre 3.15, «Le traitement du dossier Rwanda par les autorités militaires». Il y est écrit : «...il faut encore vérifier ici si on vise la même chose qu'un débriefing qui fut donné plus tard aux troupes. Le colonel Jacqmin est venu faire un débriefing au niveau bataillon. En fait, c'était plutôt un exposé qu'une discussion.» Après quoi, un membre de la commission conclut: «C'était donc plutôt une justification de ce qui avait été dit ou fait.» En d'autres termes, ce débriefing a été communiqué à la commission lors de l'audience du caporal-chef Pierard, le 27 juillet 1997.

La commission n'a cependant jamais reçu ni demandé la note que le colonel Jacqmin a rédigée à l'occasion de la journée d'étude du 27 septembre 1996.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, le colonel Jacqmin est nommé général-major et devient, le 26 décembre 1996, chef de cabinet du ministre Poncelet, poste qu'il quittera début novembre 1997 pour commander la première brigade mécanisée, fonction qu'il occupe encore aujourd'hui.

Que fait avec le document le destinataire de celui-ci, à savoir le chef d'état-major de la force terrestre, à l'époque le GS Maes? Le document est donné aux membres du groupe de travail composé, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, de GSX, de GSA, du chef de cabinet de GS Fairon, groupe de travail auquel est associé Jacqmin. Ceux-ci ont analysé et extrait des mesures concrètes qui sont ajoutées aux observations faites pendant leur propre enquête pour établir les *lessons learned*.

Une note de deux pages, qui porte la référence 93.274 du 25 octobre 1996, signée par le chef d'état-major de la force terrestre, est transmise au chef d'état-major général Willy Herteleer et concerne les forces armées en général.

Une note de quinze pages, qui porte le numéro 93.282 du 25 octobre 1996, signée par le chef d'état-major de la force terrestre de l'époque, est transmise vers les commandants

d'unité. Elle contient des mesures plus spécifiques à la force terrestre.

À aucun moment, dans ces deux documents, il n'est fait référence à la journée d'étude et au document Jacqmin ni à d'autres documents qui ont servi à établir ces *lessons learned*.

Le 15 octobre 1996, un document ne reprenant ni ne mentionnant le texte Jacqmin ni d'autres références a été remis au ministre et a été transmis au chef d'état-major général des forces armées le 24 octobre 1996. J'insiste sur ces dates.

Le document figurait dans le classeur remis à chaque membre du groupe de travail le 25 octobre 1996 et la page de garde de ce classeur est signée par le colonel breveté d'état-major Fairon, chef de cabinet de GS, et reprend, à titre de compte rendu au terme des travaux du groupe de travail *Lessons learned*, un ensemble de documents établis ensuite des travaux:

Un premier document A: Rapport à GS force terrestre, le 23 septembre 1996, tableau des constatations et *lessons learned*, données brutes.

Document B: Rapport du commandant de la brigade paracommando ensuite de la journée d'étude du 27 septembre 1996.

Document C: Préparation du rapport de GS au ministre. Projet de rapport au ministre avec référence aux constatations et leçons. Tableau des constatations et *lessons learned*.

Document D: Rapport au ministre, rapport identique au projet de rapport cité plus haut, mais sans référence au tableau.

Document E: Note à JS, document dont je viens de vous parler portant le n° 93.274.

Document F: Note aux grands commandements de la force terrestre, n° 93.282.

Document G: Textes et *slides* préparés en vue de l'intervention du ministre devant le parlement, commission de la Défense. La page de garde précise encore qu'il importe de savoir que le ministre a reçu le document D – je rappelle que ce rapport est identique au document C mais qu'il ne fait pas référence au tableau – des mains du chef d'état-major de la force terrestre, le 15 octobre 1996, avec des commentaires verbaux qui s'appuyaient sur le document C.

Le chef d'état-major général JS a reçu le document D des mains du chef d'état-major de la force terrestre le 24 octobre avec "quelques commentaires". Le colonel breveté d'état-major Wirtgen a reçu le document D des mains de GS le 15 octobre 1996 mais n'a pas assisté à l'entretien ministre de la Défense-GS qui a eu lieu ce jour-là.

Le ministre Poncelet voulait se faire informer – selon le lieutenant général Maes – sur le Rwanda parce que le rapport Uytterhoeven ne le satisfaisait pas. Ce groupe de travail, dont le général Duchâtelet faisait partie, a réalisé pour le ministre Poncelet une synthèse dans laquelle avait été intégré le rapport Jacqmin, sans le citer. Cette synthèse était destinée à préparer l'intervention du ministre devant la commission Rwanda. Le chef d'état-major de la force terrestre supposait que le rapport avait été vu par le cabinet, étant donné que Jacqmin était à ce moment chef de cabinet du ministre

Poncelet.

En conclusion, le document Jacqmin, avec son annexe D – les considérations personnelles –, était connu – outre, naturellement, de son auteur et de son destinataire – des membres du groupe de travail institué par le GS de l'époque. Les participants à la journée d'étude n'ont reçu que les annexes A, B et C comprenant les tableaux avec des constatations et des recommandations, et donc pas l'annexe D reprenant les considérations personnelles du colonel Jacqmin à l'époque.

Sans y faire référence, des éléments de ce document ont été intégrés dans d'autres rapports portant essentiellement sur les mesures à prendre et transmis, l'un à JS et l'autre aux commandants d'unité, pour ce qui les concernait respectivement.

Il était convenu avec la commission Rwanda qu'il lui serait transmis tout ce qu'elle demandait, et ses demandes, comme vous l'avez dit, ont surtout porté sur la période 1993-1994, période pour laquelle toutes les demandes ont été honorées. Il n'y a donc eu ni refus de transmission ni initiative en vue de transmettre des documents non expressément demandés.

Il est assez étonnant que lors des auditions par la commission Rwanda, aucune des personnes qui connaissaient ces documents ou qui avaient participé à la journée d'étude, n'ait jugé utile de signaler l'existence des travaux internes et des réflexions en cours à la force terrestre, d'autant plus que ces travaux et réflexions, pour partie, faisaient le même constat et arrivaient aux mêmes conclusions que celles auxquelles arrivera la commission un an plus tard. La transmission de ces informations aurait certainement permis l'accélération des travaux de la commission.

Pour le futur, il faut signaler – j'y veille particulièrement – que les leçons ont été tirées des événements pour l'organisation des opérations qui sont intervenues par la suite et qui sont encore en cours aujourd'hui. Une évaluation systématique est faite régulièrement.

Pour garantir la transparence la plus totale sur ces événements et sur le fonctionnement de l'armée, j'ai donné instruction pour que chaque membre de la communauté militaire qui disposerait encore de documents, de témoignages susceptibles d'éclairer les événements qui se sont produits, les transmette d'urgence à l'état-major général.

J'ai également déposé plainte auprès de l'auditorat militaire afin de découvrir l'origine de la fuite d'un document classé «confidentiel».

Enfin, comme cela m'a été demandé par le président de la commission et par le président du Sénat, je remets un exemplaire du classeur contenant les documents aux présidents du Sénat et de la Chambre.

Ce qui s'est passé avec le document Jacqmin démontre, si cela était encore nécessaire, l'urgence de mettre en œuvre les réformes visant notamment à la simplification des procédures, à une plus grande transparence des structures et à leur décloisonnement.

Un travail encore plus important devra être réalisé pour restaurer l'image de l'armée. La seule certitude est que la révélation de ces derniers jours, qui ravive une période

douloureuse de notre histoire politique et militaire récente, ne doit pas faire oublier que dix hommes ont perdu la vie et que des familles en souffrent encore aujourd'hui. Nous devons travailler tous ensemble pour que ces événements ne se reproduisent plus et pour rétablir la confiance entre les institutions, les instruments démocratiques de notre société et tous les citoyens. En ce qui concerne la création par le Sénat d'une nouvelle commission spéciale, je tiens à dire dès à présent que tant le premier ministre que moi-même n'y sommes pas opposés, mais que le parlement est souverain en la matière.

Enfin, au vu de tout ce qui précède, je propose à la commission, si elle le souhaite, d'examiner avec elle ou certains de ses membres, et cela dès demain s'il y a lieu, dans le respect des procédures, la possibilité d'appliquer des sanctions. Il serait en effet vain et malhonnête à l'égard du parlement, des familles et de l'opinion publique, d'annoncer de telles sanctions pour constater d'ici à quelques semaines qu'elles sont pour l'une ou l'autre raison inapplicables ou susceptibles d'être annulées en raison d'un recours au Conseil d'État.

Depuis la publication de ces articles et pendant toutes les heures passées avec trois collaborateurs à rencontrer et écouter les interlocuteurs pour essayer d'y voir plus clair, nous n'avons jamais cessé de penser à ces dix hommes tombés au Rwanda, à leurs familles mais aussi à tous leurs collègues, leurs compagnons qui continuent leur travail avec conscience professionnelle au sein de nos forces armées. J'imagine la peine et la souffrance de ces proches, de ces frères d'armes, de ces amis. J'irai à leur rencontre lundi prochain, à Flawinne, et je rencontrerai une nouvelle fois les familles avec le premier ministre le 21 février.

Comme nouveau ministre de la Défense et nouveau responsable politique de l'armée, je voudrais solennellement, devant cette commission et par respect pour les familles et les frères d'armes de ces victimes, présenter au Sénat et au parlement tout entier, lieu central de l'exercice de la démocratie, mes excuses et celles de l'armée pour le fait que certains de ses membres ou anciens membres, par manque de courage ou de discernement, ont omis de communiquer aux élus de la nation des éléments qui auraient été susceptibles non de changer mais d'accélérer les conclusions de la commission d'enquête, indépendamment de la question de savoir si, au niveau strictement réglementaire et statutaire, il y a eu faute sur le plan citoyen et un manque flagrant de respect du parlement, ce qui, dans une démocratie et pour tout démocrate, est tout simplement intolérable.

Je répondrai à M. Destexhe que si j'avais, dans la même situation, eu connaissance d'un tel document, il est clair que je le transmettrais immédiatement à la commission d'enquête ou au président du Sénat.

En ce qui concerne l'intervention de Mme Thijs au sujet des nominations futures, je dirai que tout élément doit toujours intervenir dans les évolutions de carrière.

En ce qui concerne l'intervention de Mme Lizin, je suis incapable, pour ne pas avoir vécu les événements mais les avoir découverts ces derniers jours, de répondre aux questions qu'elle me pose sur certaines personnes. Je ne pense pas que le ministre actuel de la Défense doive y répondre parce qu'il

aurait beaucoup de travail pour restaurer l'image de l'armée et renforcer la confiance.

M. Armand De Decker, coprésident. – Monsieur le ministre, je vous remercie de votre exposé fort complet et des considérations que vous y avez ajoutées. Conformément au règlement, je donne maintenant la parole exclusivement et chronologiquement à ceux qui ont introduit une demande d'explications. C'est le règlement.

M. Philippe Mahoux (PS). – Il faut effectivement toujours respecter le règlement, sinon il ne présente aucune utilité. J'ajoute que nous ne pourrions nous limiter à la présente séance pour vider le problème.

M. Marcel Colla, coprésident. – Nous terminerons cette discussion par les répliques des membres qui ont développé une demande d'explications.

Je propose à la commission de se réunir à nouveau à 14 heures dans cette salle afin d'examiner s'il faut donner une suite à cette discussion et, dans l'affirmative, la manière dont cela doit se faire.

M. Philippe Mahoux (PS). – Je me réjouis que vous anticipiez, monsieur le président. Je remercie le ministre de sa réponse fouillée ; oserais-je dire qu'elle a la rigueur toute militaire qu'on aurait aimé voir observer par l'état major tout au long des travaux de notre commission d'enquête. Il serait intéressant de pouvoir lire le contenu des documents A, B, C et D et votre déclaration. J'ai bien les noms et circonstances en tête, je crois avoir bien intégré les noms des destinataires des différents documents. Je retiens de votre réponse que beaucoup de monde était évidemment au courant de la note Jacqmin et de son contenu, à savoir des conclusions qu'on aurait pu tirer de ce qui constitue un débriefing organisé ! Or, si je me souviens bien, le caporal Pirard avait dit à l'époque qu'ils avaient écouté beaucoup. Apparemment ce fut plus que de l'écoute, ce fut de l'échange ! Quand je vois la qualité des personnes qui ont pris part au débriefing organisé par le colonel Jacqmin *in tempore non suspecto* – information que nous ne recevons que maintenant, monsieur le ministre ! – je concède que la formalisation d'un débriefing avant la fin du procès Marchal pouvait attendre. Cela signifie-t-il qu'alors que des troupes peuvent à tout moment être envoyées à l'étranger, il ne faut pas procéder à un débriefing et tirer les conséquences rapidement ?

Beaucoup de gens sont au courant, et parmi toutes ces personnes, aucune ne nous dit qu'il y a eu un débriefing et qu'en aval, il pourrait y avoir eu une note à un moment ou un autre ! Personne au sein de l'état-major ne pouvait-il dire à son supérieur ou à son voisin hiérarchique que ce document pouvait être utile à la recherche de la vérité, à l'amélioration de leur travail et à la préparation des missions ?

Je constate par ailleurs, si j'ai bien compris ce qui vient d'être dit, que le colonel Jacqmin, l'auteur du document, a remis à la fois au chef d'état-major général et au ministre de la Défense tout le contenu de ses conclusions sans faire mention de l'existence d'un document. Cela signifie que le contenu figure dans le rapport qui a été réalisé mais on ne dit pas que c'est une note Jacqmin. D'accord, mais c'est Jacqmin qui est chef de Cabinet. En outre, si j'entends bien, c'est parce qu'on n'est pas satisfait du rapport qualifié de rapport Uytterhoeven que le ministre Poncelet – il faut lui rendre grâce à cet égard –

De heer Armand De Decker, covoorzitter. – Mijnheer de minister, ik dank u voor uw zeer volledige uiteenzetting en de beschouwingen die u daaraan hebt toegevoegd. Overeenkomstig het Reglement geef ik nu het woord uitsluitend en in chronologische volgorde aan de leden die een vraag om uitleg hebben gesteld. Zo luidt het Reglement.

De heer Philippe Mahoux (PS). – *Het Reglement moet uiteraard altijd in acht genomen worden, zo niet heeft het geen enkel nut. We zullen dit probleem tijdens deze vergadering niet helemaal kunnen doorgronden.*

De heer Marcel Colla, covoorzitter. – We zullen deze bespreking afsluiten met de replieken van de leden die een vraag om uitleg hebben gesteld.

Ik stel voor dat de commissie om 14 uur opnieuw vergadert in deze zaal om zich erover te beraden of aan deze bespreking een verder gevolg wordt gegeven en zo ja, op welke manier dat moet gebeuren.

De heer Philippe Mahoux (PS). – *De minister heeft een grondig en uitvoerig antwoord gegeven. Dergelijke antwoorden hadden we in de onderzoekscommissie willen horen.*

Een groot aantal personen is op de hoogte van de inhoud van de nota-Jacqmin en kent dus ook de conclusies van de debriefing die door Jacqmin werd georganiseerd. Nochtans heeft niemand aan zijn overste gezegd dat dit document van nut kon zijn bij de zoektocht naar de waarheid en dat het een betere voorbereiding van de legermissies mogelijk zou maken.

Kolonel Jacqmin heeft dit document overgezonden aan de chef van de generale staf en aan de minister. Het rapport dat werd opgesteld, bevat dus, zonder het met zoveel woorden te zeggen, de conclusies van Jacqmin. Bovendien is het omdat het rapport-Uytterhoeven hem niet bevredigt, dat minister Poncelet bijkomende informatie vraagt. Men geeft hem dan de inhoud van de nota-Jacqmin. Vice-admiraal Herteleer kent die inhoud.

In de commissie voor de Buitenlandse Aangelegenheden is nooit allusie gemaakt op een debriefing of op zelfkritiek van het leger. Er waren wel enige nuances in de uitspraken van de vice-admiraal, maar die hadden vooral betrekking op generaal Charlier.

In december '98 en januari '99 hebben we besproken hoe de heren Dewez, Joffrey en Maggen, die op het terrein aanwezig waren, konden worden gestraft. Het verslag legt de verantwoordelijkheid evenwel bij de commandant van de brigade paracommando, generaal Roman. De algemene organisatie, de generale staf en het C Ops zouden moeten worden bestudeerd. De betrekkingen tussen de staf en de verantwoordelijken op het terrein hadden een invloed op het Rwandese drama.

demande un complément d'information en termes de suivi de la commission Rwanda. Il n'est pas d'accord avec le rapport Uytterhoeven qu'on remet au chef d'état-major général et lui demande un complément de rapport. Je suppose que ce qui alimente ce complément de rapport est bien entendu le contenu de la note Jacqmin. C'est tout de même porté à la connaissance du chef d'état-major général, le vice-amiral Herteleer et du ministre de la Défense de l'époque. On ne le leur présente pas comme une note Jacqmin mais le contenu, les grandes lignes de ce débriefing devaient être communiqués et devaient selon moi porter remède à l'insatisfaction exprimée à l'époque par le ministre de la Défense.

À moins que mes collègues qui ont participé à ces trois séances de la commission des Affaires étrangères me détrompent, je puis vous dire qu'à aucun moment il n'a été fait allusion à un débriefing – je ne parle même pas de la note Jacqmin – ni à une démarche d'autocritique qui a pourtant existé en réalité. Je n'en ai aucun souvenir ; or c'est un aspect auquel nous étions particulièrement attentifs. Je signalais dans ma demande d'explications que nous avions remarqué quelques nuances entre le rapport écrit et l'exposé verbal du vice-amiral mais elles concernaient davantage le Général Charlier que l'état-major ou le C Ops. Je continue à m'interroger sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu communication de ces éléments-là au parlement, en décembre 1998 ou janvier 1999. Il faut en effet poser le problème clairement et voir l'importance de ces éléments. La brigade paracommando a la responsabilité de la formation et le commandant de cette brigade est le général-major Roman. Ce dernier est mis en cause dans le rapport Jacqmin puisque la préparation n'est pas bonne. D'autres personnes sont en cause et on ne nous en dit rien. De quoi discute-t-on ? De savoir s'il est possible de sanctionner Dewez, Choffray ou Maggen. Au niveau des sanctions, on établit des distinctions juridiques parfaitement respectables entre les plans disciplinaire et administratif. Je reconnais la complexité des règlements, qui existent pour être appliqués comme je le disais au début de mon intervention. Mais en 1998, ce n'est pas de cela qu'on parle. On continue à évoquer les manquements qui ne se limitent pas à ceux relevés au niveau des gens de terrain mais concernent aussi l'organisation générale, l'état-major ou le C Ops. Autre élément important : quelle est l'influence que peuvent avoir, sur les performances, les relations entre les hommes qui composent l'armée, et plus particulièrement ceux de l'état-major, ceux qui ont les responsabilités ? On ne peut jamais mettre cet élément en lumière mais, dans le drame rwandais, je pense qu'il n'a pas été sans influence sur le déroulement des opérations.

M. Alain Destexhe (PRL-FDF-MCC). – Monsieur le ministre, je voudrais sincèrement vous féliciter pour votre réponse, non seulement parce qu'elle est très complète mais, surtout, parce que vous avez présenté des excuses claires et nettes au nom de l'armée. Je suis parlementaire depuis cinq ans. C'est la première fois que j'entends des excuses aussi claires et aussi nettes. Ces excuses, on les a attendues de la gendarmerie dans l'affaire Dutroux, on les a attendues de la Justice, de l'armée dans le drame du Rwanda, on les a attendues du pouvoir politique de l'époque, et elles ne sont jamais venues. Aujourd'hui, je constate que vous vous excusez au nom de l'institution que vous représentez. J'espère

De heer Alain Destexhe (PRL-FDF-MCC). – *De minister heeft een zeer volledig antwoord gegeven, maar ik moet hem vooral feliciteren omdat hij namens het leger zijn excuses heeft aangeboden. We wachten nog steeds op de excuses van de Rijkswacht en van Justitie in verband met de affaire-Dutroux en op die van de politieke machthebbers in verband met Rwanda. Ik hoop dat de legerleiding zich aansluit bij de excuses van de minister; het zou goed zijn dat ze eveneens haar excuses aanbiedt. De vorige eerste minister heeft alleen excuses aangeboden aan de ouders van de paracommando's voor de manier waarop zij door het leger werden behandeld. Ik denk dat de Rwandacommissie geen rekening gehouden*

que c'est cela que l'on retiendra de cet exercice. C'est une étape importante, sinon d'une nouvelle culture politique – mot dont j'estime qu'on abuse –, du moins d'une nouvelle pratique politique qui, je l'espère, se poursuivra.

Le seul petit bémol que je voudrais ajouter, c'est que j'ose espérer que vous présentez ces excuses non seulement au nom de l'armée en tant que ministre responsable d'une institution, mais que les principaux acteurs de l'armée concernés s'y associent, car c'est évidemment leur comportement qui est en cause. Personnellement, je souhaiterais entendre des excuses, à titre personnel, de la part d'un certain nombre de ces acteurs.

J'ajouterai que vos excuses contrastent, je me permets de le rappeler même si certains trouveront cela mesquin, avec celles du premier ministre de l'époque qui, à la suite de la commission Rwanda qui avait totalisé 700 heures de travaux, avait jugé bon de s'excuser exclusivement sur la façon dont les familles avaient été traitées par l'armée et non sur la façon dont l'armée et le pouvoir politique de l'époque avaient traité l'ensemble du dossier.

J'aimerais apporter trois précisions. Premièrement, je crois que la commission Rwanda avait probablement dû considérer, en écrivant qu'il n'y avait pas eu de débriefing, que ce dernier n'avait pas eu lieu dans un laps de temps normal après les événements et qu'on n'a probablement pas tenu compte de ce débriefing de 1996.

Deuxièmement, on a vu tout au long de cette commission Rwanda qu'il était souvent difficile d'obtenir des documents. Je constate que dix-huit caisses ont quand même été transmises au départ. Ce caporal, dont j'ai oublié le nom, avait l'air de dire que tout se faisait très facilement. Je voudrais cependant rappeler qu'il a fallu des demandes répétées et acharnées de la commission pour obtenir certains documents. Je pense en particulier aux notes du lieutenant Maes qu'il a fallu demander au moins à trois ou quatre reprises et que la commission n'a finalement obtenues qu'après plusieurs mois. Nous avons peut-être commis une erreur. Nous aurions peut-être dû demander beaucoup plus clairement de nous transmettre tout ce qui était pertinent sur le sujet, comme vous venez de le faire maintenant. C'est une très bonne démarche de placer chacun devant ses responsabilités et de lui demander de transmettre ce qu'il a. Peut-être aurions-nous dû adopter la même méthode.

Troisièmement, et je vous demanderai, monsieur le ministre, de me répondre immédiatement sans attendre votre réplique. Vous n'avez pas mentionné les noms des trois destinataires auxquels le général Maes a envoyé cette note. Vous avez dit qu'il s'agissait de GSA, de GSX et du chef de cabinet de GS.

M. André Flahaut, ministre de la Défense. – Ne nous trompons pas d'état-major. Pour M. Mahoux, les relations se sont faites principalement entre le ministre et l'état-major de la force terrestre. La demande n'est donc pas adressée à l'état-major général des JS. Vous verrez dans les documents et dans les dates que le chef d'état-major général n'était pas dans le circuit. En ce qui concerne les destinataires, Fairon était chef de cabinet de GS, c'est-à-dire Maes, GSX était Duchâtelet et GSA Vansteenlandt.

M. Alain Destexhe (PRL-FDF-MCC). – Je m'étonne du fait que le conseiller militaire de la commission n'ait pas jugé bon

heeft met de debriefing van Jacqmin omdat die vrij laat gebeurde.

Ik moet zeggen dat de commissie de documenten wel meermaals moest vragen. We hadden misschien alle relevante stukken moeten vragen.

Wie waren ten slotte de drie personen aan wie de nota van kolonel Jacqmin gericht was?

De heer André Flahaut, minister van Landsverdediging. – We mogen ons niet vergissen. Voor de heer Mahoux verlieden de relaties vooral tussen de minister en de staf van de Landmacht. De vraag wordt dus niet gericht aan de generale staf van de JS. U zal bij het lezen van de documenten en van de data vaststellen dat de chef van de generale staf niet in dat circuit zat. De nota was gericht aan Fairon die kabinetschef was van de GS, namelijk Maes, GSX was Duchâtelet en GSA Vansteenlandt.

De heer Alain Destexhe (PRL-FDF-MCC). – Het verbaast mij dat de militair adviseur van de commissie het niet nodig

de faire état de ce rapport à la commission.

Le dernier point concerne la réunion de cet après-midi. À la suite de la publication du rapport Rwanda, M. Poncelet a demandé deux rapports. Je me souviens que M. Herteleer est venu présenter lui-même ce rapport en présence du ministre Poncelet. Je voudrais demander au président de la commission et peut-être à la secrétaire de la commission s'il y a eu des minutes de ces auditions de MM. Herteleer et Poncelet lorsqu'ils sont venus présenter les conclusions de l'enquête interne et, si c'est le cas, que ces minutes soient mises à la disposition des membres de la commission des Affaires étrangères afin qu'à la lumière des nouveaux éléments, nous puissions prendre connaissance des réponses qui ont été apportées à l'époque.

Mme Erika Thijs (CVP). – *Il ressort clairement de l'exposé du ministre que le rapport est un document de travail. C'est probablement pour cette raison qu'on y a accordé trop peu d'attention.*

Si l'on devait décider de créer une commission d'enquête, le CVP soutiendrait cette décision. Je suis cependant frappée par le fait que le ministre annonce d'ores et déjà dans son texte officiel qu'il soutiendra une telle initiative. Il en va de même pour le premier ministre. Il semble qu'on se soit entendu au préalable sur cette question.

Dans le cadre de la commission d'enquête, nous n'avons posé aucune question concernant le débriefing, même pas aux militaires qui ont été entendus.

Je suis étonnée de l'attaque de M. Destexhe à l'égard de l'ancien premier ministre, M. Dehaene, lequel a pourtant présenté ses excuses. Le ministre Flahaut fait maintenant de même, non pas concernant le fond de l'affaire mais à propos de la rétention des documents. Cela fait une grande différence et nous devons oser le dire.

Mme Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – Je voudrais remercier le ministre pour la manière complète et circonstanciée dont il nous a expliqué l'erreur qui a été commise en ne nous transmettant pas spontanément les documents. Nous aurions gagné beaucoup de temps. Je remercie donc le ministre pour les excuses qu'il a présentées aux citoyens que nous représentons dans cette commission d'enquête.

Si l'on se rappelle la manière dont étaient décidées les auditions dans la commission Rwanda, il y a peut-être eu quelques lacunes. La commission d'enquête parlementaire a terminé ses auditions le 30 juin 1997; nous en avons d'ailleurs ainsi décidé quelques semaines auparavant.

M. Pierard est venu témoigner le 27 juin 1997. On aurait peut-

heeft geacht het bestaan van dat verslag aan de commissie te melden.

Het laatste punt heeft betrekking op de vergadering van vanmiddag. Als gevolg van de bekendmaking van het Rwandaverslag heeft de heer Poncelet twee verslagen gevraagd. Ik herinner mij dat de heer Herteleer dit verslag zelf is komen voorstellen, in aanwezigheid van minister Poncelet. Ik zou de voorzitter van de commissie en misschien ook de secretaris willen vragen of er notulen bestaan van de hoorzittingen met de heren Herteleer en Poncelet waar ze de conclusies van het intern onderzoek hebben voorgesteld en of, in dat geval, die notulen ter beschikking kunnen worden gesteld van de leden van de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen en de Landsverdediging, zodat wij, in het licht van deze nieuwe elementen, kennis kunnen nemen van de antwoorden die toen zijn gegeven.

Mevrouw Erika Thijs (CVP). Ik heb drie reacties op de uiteenzetting van de minister van Landsverdediging.

Ten eerste is het ons nu duidelijk dat het rapport-Jacqmin werd opgevat als een werkstuk en dat andere nota's daarop zijn gebaseerd. Omdat het een werkstuk was, is er waarschijnlijk te weinig aandacht aan besteed.

Ten tweede, als er voorstel voor een onderzoekscommissie komt, dan zal de CVP daar achter staan. Het frappeert mij wel dat de minister in de officiële en al gedrukte tekst vermeldt dat de eerste minister en hijzelf het idee van een onderzoekscommissie ondersteunen. Blijkbaar wordt dus onmiddellijk ingegaan op de vraag van Agalev. Dat doet sommigen onder ons veronderstellen dat een en ander al vooraf was afgesproken.

Ten derde heeft de onderzoekscommissie, zoals ik daarstraks al zei, niets over de debriefing gevraagd aan de militairen die in de Senaat zijn komen getuigen. Volgens het lijstje van de heer Mahoux waren Dewez en Marchal, die naar onze commissie zijn gekomen, bij die debriefing aanwezig. De andere militairen die bij de debriefing aanwezig waren, zijn hier niet geweest en die hebben wij dus niet kunnen ondervragen.

Aan de heer Destexhe zeg ik dat ik verbaasd ben over zijn aanval op de voormalige eerste minister, de heer Dehaene. Die heeft wel zijn excuses aangeboden. Minister Flahaut biedt hier zijn verontschuldigen aan, niet over de grond van de zaak, maar wel over het achterhouden van de documenten. Dat maakt een groot verschil. Feiten zijn feiten.

Mevrouw Magdeleine Willame-Boonen (PSC). – *Ik dank de minister voor zijn verontschuldigen, maar toch moet worden gewezen op enkele tekortkomingen van de Rwandacommissie. De hoorzittingen zijn geëindigd op 30 juni 1997 en de heer Pirard heeft op 26 juni getuigd. Men had hem kunnen vragen nader te verklaren. Het leger heeft de vergissing begaan sommige documenten niet door te zenden, maar de commissie is ook niet erg zorgvuldig te werk gegaan.*

être pu lui demander davantage d'explications sur les paroles qu'il avait prononcées. Mais comme il s'agissait des dernières auditions, peut-être n'a-t-on pas approfondi le sujet suffisamment ?

Au moment où chacun doit reconnaître ses propres erreurs et où l'on constate que l'armée a commis des erreurs de non-transmission, il convient que la commission s'interroge sur sa diligence à demander éventuellement des auditions supplémentaires, compte tenu de ce qui a été dit au cours de certaines réunions d'audition. Je crois qu'à ce niveau, le rôle des rapporteurs était important.

M. André Flahaut, ministre de la Défense. – Vendredi dernier, j'ai fait part de mon intention de vérifier l'existence du document, d'en examiner le contenu et de voir sa provenance et sa destination. J'ai essayé de dresser le plus complètement et le plus objectivement possible l'état d'une situation qui m'était inconnue jusque vendredi dernier. Ensuite, comme citoyen et comme responsable politique, j'ai exprimé, dans les conclusions de mon intervention, ce que je ressentais à l'égard du parlement. Je n'ai rien à ajouter. Pour la suite, le parlement est souverain en ce qui concerne la manière dont il veut mener ses travaux. Le premier ministre s'est également prononcé en ce sens.

M. Armand De Decker, coprésident. – Je prends acte du fait que vous me remettez le dossier et que vous le soumettez également au président de la Chambre.

– **L'incident est clos.**

(La réunion publique est close à 12 h 20.)

De heer André Flahaut, minister van Landsverdediging. – *Vrijdag laatstleden heb ik te kennen gegeven de echtheid van het document te willen nagaan, de inhoud te bestuderen en te bekijken wat de herkomst en de bestemming was. Ik heb geprobeerd zo volledig en objectief mogelijk de stand van zaken te schetsen van een situatie die mij tot afgelopen vrijdag onbekend was. Vervolgens heb ik als burger en verantwoordelijk politicus tot besluit van mijn uiteenzetting mijn gevoelens tegenover het parlement uitgedrukt. Ik heb hier niets aan toe te voegen. Voor het overige oordeelt het parlement soeverein over de wijze waarop het zijn werkzaamheden wil organiseren. De eerste minister heeft zich eveneens in die zin uitgesproken.*

De heer Armand De Decker, covoorzitter. – Ik neem akte van het feit dat de minister het dossier aan mij en aan de voorzitter van de Kamer zal overhandigen.

– **Het incident is gesloten.**

(De openbare vergadering wordt gesloten om 12.20 uur.)